



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R76-2021-043

PUBLIÉ LE 12 MARS 2021

Sommaire

ARS OCCITANIE MONTPELLIER

R76-2021-03-09-006 - Arrêté portant rejet d'autorisation de transfert d'une officine de pharmacie Lafayette à CASTELNAUDARY (AUDE) (4 pages) Page 4

R76-2021-03-09-004 - Décision portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la Société Exercice Libéral par Actions Simplifiée (SELAS), OXYLAB sise 1, Porte Chanelles à MARVEJOLS (LOZERE) (3 pages) Page 9

R76-2021-03-09-005 - Décision portant modification d'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée (SELAS) BIOMED 34, sise 3 avenue Riccardo Mazza, 34630 SAINT THIBERY (Hérault) (5 pages) Page 13

Direction Départementale des Territoires

R76-2020-11-18-043 - ARDC - Autorisation préalable d'exploiter tacite à l'attention du GAEC LALIEVE, sous le n° 81203233 (1 page) Page 19

DOUANES (DGDDI)

R76-2021-03-08-002 - Décision 2021/2 du directeur régional à TOULOUSE portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à MONTPELLIER dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative. (69 pages) Page 21

DRAAF Occitanie

R76-2021-03-10-002 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures au GAEC de la LOUBATIE (MOULY Catherine & Eric), enregistré sous le n°C 2015747, d'une superficie de 1,74 hectares (3 pages) Page 91

R76-2021-03-09-002 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures au GAEC de la MOULINE (LAUMOND Christian & Quentin), enregistré sous le n°12210007, d'une superficie de 153,42 hectares (3 pages) Page 95

R76-2021-03-09-001 - Arrêté portant autorisation partielle d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures au GAEC de PLANTEVIGNE (LACOMBE Nathalie, Eric & Jérémy), enregistré sous le n°12210034, d'une superficie de 3,91 hectares (3 pages) Page 99

R76-2021-03-10-003 - Arrêté portant autorisation partielle d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures au GAEC du CHEVREFEUILLE (CANTALOUBE Nicole & Bruno), enregistré sous le n°C 2015874, d'une superficie de 4,81 hectares (3 pages) Page 103

R76-2021-03-10-004 - Arrêté portant autorisation partielle d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures au GAEC ROUZIERES (ROUZIERES Sylvie et Benjamin), enregistré sous le n°46200039, d'une superficie de 28,4701 hectares (4 pages) Page 107

R76-2021-03-09-003 - Arrêté portant refus d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures au GAEC de COUPELY (LAUMON Sébastien & Yvette), enregistré sous le n°12210124, d'une superficie de 7,30 hectares (3 pages) Page 112

DRAC

R76-2021-02-18-007 - Décision portant attribution du label librairie indépendante de référence 2020 (3 pages)

Page 116

ARS OCCITANIE MONTPELLIER

R76-2021-03-09-006

Arrêté portant rejet d'autorisation de transfert d'une
officine de pharmacie Lafayette à CASTELNAUDARY
(AUDE)

ARRETE ARS OC /2021-0939

Portant rejet d'autorisation de transfert d'une officine de pharmacie à CASTELNAUDARY (AUDE)

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Région Occitanie ;

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 à L.5125-20 et R 5125-1 à R 5125-11 ;

Vu l'Ordonnance n°2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie,

Vu le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L 5125-3,1° du Code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicaments compromis pour la population ;

Vu le décret n° 2018-672 du 30 juillet 2018 relatif aux demandes d'autorisation de création, transfert et regroupement et aux conditions minimales d'installation des officines de pharmacie ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur RICORDEAU Pierre en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 5 novembre 2018 ;

Vu le décret du Conseil d'Etat n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la Région Occitanie ;

Vu la décision n°2020-0036 du 10 janvier 2020 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

Vu la demande adressée le 14 décembre 2020 à l'Agence Régionale de Santé Occitanie, par Madame Anne SERTILANGE et Madame Sabine DELRIEU au nom de la SELARL « Pharmacie SERTILANGE -DELRIEU» dénommée « Pharmacie LAFAYETTE DE L'AUTAN » sise, 27 Rue Maréchal Foch à CASTELNAUDARY (11400), titulaires de la licence n° 11#0000235 depuis le 1^{er} août 2016 afin d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine qu'elles exploitent dans un nouveau local situé « En Matto » Rue de la Pomelle dans la même commune ;

Vu l'avis du Conseil Régional Occitanie du 03 mars 2021 ;

Vu l'avis du Syndicat des Pharmaciens pour la région Occitanie du 21 février 2021 ;

Vu l'avis de l'Union des syndicats des pharmaciens d'officine pour la Région Occitanie du 18 février 2021 ;

CONSIDERANT que la commune de CASTELNAUDARY compte une population municipale recensée de 11 951 habitants au dernier recensement entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021 et 6 officines de pharmacie ;

CONSIDERANT que la Pharmacie de Madame Anne SERTILANGE et Madame Sabine DELRIEU est située au cœur de ville dans le quartier dénommé « VERDUN » dans un bâtiment ancien

restauré au fil des ans, composé de locaux exigus sur trois niveaux, sans réelle possibilité d'évolution ni pour l'accueil ni pour le stationnement, dans une rue étroite à sens unique ;

CONSIDERANT que selon le demandeur le quartier d'origine, dit de « VERDUN » est délimité comme suit :

- . au Nord : par le Boulevard Mauléon,
- . à l'Est, par le Boulevard Mauléon et le Chemin des Accacias,
- . au Sud, par le Quai du Port et le Quai de la Cybelle,
- . à l'Ouest par le Cours de la République ;

CONSIDERANT que selon l'Administration, le quartier d'origine est défini de la manière suivante :

- . au Nord : par la Rue de l'Horloge et la Grand Rue,
- . à l'Est, par le Boulevard Mauléon,
- . au Sud, par la Voie de Chemin de Fer,
- . à l'Ouest par le Cours de la République ;

CONSIDERANT que le transfert sollicité s'effectue à 2 kms environ du local d'origine, au sud de la commune en deça du Canal du Midi, qui délimite selon les demandeurs au Nord quatre grands quartiers « l'Estangbigou », « Les Fontanilles », « Verdun », « Lapasset », au Sud le grand quartier « Gare » dans lequel se situera le local d'implantation, dans un local à construire sur la zone appelée « En Matto » Rue de la Pomelle à proximité de la zone commerciale O Castel accessible par la D 6313 et le rond-point d'accès, dans des locaux de plain-pied plus spacieux (400 m2 en rdc), sis dans un ensemble immobilier en cours de construction ;

CONSIDERANT que le quartier d'accueil est délimité selon les demandeurs de la manière suivante :

- . quartier de la Gare situé au Sud du Canal du Midi ainsi que la partie délimitée ainsi : Canal du Midi à l'Est, au Nord et à l'Ouest, Voie ferrée au sud,
- . la partie délimitée au Nord par l'Avenue Monseigneur de Langle, au Sud par le Canal du Midi, à l'Ouest le Chemin des Acacias et le Cimetière Est, et à l'Est par le Rond-Point de Marradi,
- . la partie délimitée à l'Ouest par la limite communal, au Nord par la D6113 puis l'Avenue Martin d'Auch jusqu'au Chemin de Périe, à l'Est par une ligne droite partant du Chemin de Périe et se terminant sur le Canal du Midi, au Sud par le Canal du Midi,

et intègre, toujours selon les demandeurs, la population résidant dans ces zones ;

CONSIDERANT selon l'Administration, le quartier d'accueil est défini de la manière suivante :

- . au Nord : par le Canal du Midi,
- . à l'Est, par la Route de Carcassonne D 116,
- . au Sud, par l'Autoroute des deux mers
- . à l'Ouest par les limites de la commune, le Chemin d'En Touzet, l'Aérodrome ;

CONSIDERANT que l'emplacement projeté se trouve dans un endroit facilement accessible, par l'Avenue des Pyrénées en venant du Centre-ville, par la D 6113 à l'Est et le grand rond-point qui permet d'accéder à la zone commerciale O Castel, et par les routes de Fendeille et de Villasary en provenance de l'Autoroute ;

CONSIDERANT que la « Pharmacie LAFAYETTE DE L'AUTAN » étant située au cœur de ville, la desserte en médicaments de la population du quartier d'origine continuera à être assurée, notamment par la « Pharmacie Sanfourche-Lequelles » située Rue Gambetta à 200 mètres environ et par la Pharmacie Dalloux dite « Pharmacie de l'Horloge » située Rue de l'Horloge à 400 mètres environ ; dans ce contexte, le projet n'entraîne donc pas d'abandon de clientèle au sens de l'article L 5125-3 du Code de la santé publique ;

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr



**Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie**
www.prs.occitanie-sante.fr

CONSIDERANT en revanche, que le transfert ne permettra pas une desserte en médicaments optimale au regard des besoins de la population résidente du quartier d'accueil sus-délimité et du lieu d'implantation choisi par le pharmacien demandeur ;

CONSIDERANT que le local à venir se trouve dans une zone à vocation principalement dédiée aux commerces (zone commerciale « O Castel » à proximité) et industrielle (ZI En Tourre I, ZI en Tourre II, ZI en Tourre III, Parc régional d'activités économiques), les principales habitations étant situées à l'Ouest du quartier « Gare » autour de l'Avenue Docteur René Laennec et sous le Canal du Midi et le quai du port à proximité de la Gare de CASTELNAUDARY, soit à environ respectivement 2 kms ;

CONSIDERANT en effet que si l'accès en voiture à la nouvelle officine est aisé et visible, l'emplacement projeté se situant dans un endroit facilement accessible, notamment pour les véhicules motorisés qui pourront accéder à la pharmacie par l'Avenue des Pyrénées en venant du Centre-ville, par la D 6113 à l'Est et le grand rond-point qui permet d'accéder à la zone commerciale « O Castel », et par les routes de Fendeille et de Villasary en provenance de l'Autoroute (existence de stationnements pour la patientèle), et bien que les locaux remplissent les conditions d'accessibilité PMR et les conditions minimales d'installation, il n'existe cependant pas de population résidente suffisante ou dont l'évolution démographique est avérée ou prévisible dans le lieu d'implantation choisi, étant précisé que la population de passage ne peut être prise en compte en matière de transferts d'officine ;

CONSIDERANT en effet que selon la jurisprudence, la population résidant dans le quartier d'accueil doit s'entendre, outre éventuellement de la population saisonnière, de la seule population domiciliée dans le quartier où y ayant une résidence stable, ce qui exclut la prise en compte de la population de passage ;

CONSIDERANT que le local d'implantation sis dans le quartier « Gare » zone « En Matto » Rue de la Pomelle à proximité de l'espace commercial « O Castel », se trouve dans une zone non hétéroclite (minorité d'habitations) composée d'un nombre conséquent de commerces et d'entreprises de tailles différentes; il n'existe pas de population résidente majoritaire dans cette zone puisque la partie résidentielle est située beaucoup plus à l'Ouest du secteur à vocation commerciale où se trouve le lieu d'implantation et au Sud du Canal du Midi près de la Gare de CASTELNAUDARY ;

CONSIDERANT que les arguments développés par les demandeurs à savoir que le secteur « En Matto » s'inscrit dans une logique d'urbanisation établie par le PLU 2018 de CASTELNAUDARY, à vocation résidentielle et économique visant à accueillir des habitations, des activités de commerce, de services et d'artisanat et des équipements publics, ne sauraient être valablement retenus pour permette la prise en compte de populations résidentes en devenir à proximité de l'officine ;

CONSIDERANT en effet que Madame Anne SERTILANGE et Madame Sabine DELRIEU font valoir en s'appuyant sur le PLU, la présence à d'habitat pavillonnaire ou diversifié ainsi que de commerces de proximité et services à « Narcissou », sur le site de « Picotis » (petits collectifs et collectifs), le développement d'un secteur dédié à la fois aux activités et à l'habitat sur le site « d'En Matto », l'implantation d'habitat de densité moyenne de type pavillonnaire et individuel, et celle de formes d'habitat de type petits collectifs et maisons mitoyennes sur le site Chemin d'En Tourre, soit 509 logements qui seraient prévus sur le Grand quartier de la Gare ;

CONSIDERANT à cet égard que l'urbanisation à long terme revendiquée et les nouveaux logements censés apporter de la nouvelle patientèle sont irrecevables, le secteur « Picotis » étant situé à environ 2,8 Kms du lieu d'implantation projeté, de même que le secteur « Narcissou » à 1,6 kms et le Chemin d'EnTourre à 1,5 kms, la maison médicale pluridisciplinaire en construction également évoquée à l'appui de la demande de transfert étant située à 2,2 kms à proximité de la gare de CASTELNAUDARY ;

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

CONSIDERANT que la zone projetée n'est pas résidentielle, que bien qu'elle ne soit pourvue d'aucune officine de pharmacie, un transfert dans une telle zone n'est pas de nature à remplir le critère de la réponse optimale aux besoins en médicaments de la population du quartier d'accueil ;

CONSIDERANT en effet qu'il n'existe pas réellement de population résidente de proximité suffisante ou de population en devenir avérée (permis de construire délivrés) dans le quartier d'implantation, nonobstant l'approche extensive du quartier retenue par les demandeurs afin de justifier leur demande d'implantation au Rue de la Pomelle, « En Matto » ;

CONSIDERANT que les constructions mises en avant par Madame Anne SERTILANGE et Madame Sabine DELRIEU qui seraient à proximité de l'emplacement proposé, ou les populations nouvelles revendiquées, ne suffisent pas à justifier l'emplacement choisi ;

CONSIDERANT l'absence de population résidente existante de proximité, et de population en devenir démontrée par les demandeurs au regard de projets immobiliers (permis délivrés) ou de constructions en cours dans le secteur d'implantation projeté permettant de justifier dans l'immédiat l'implantation d'une officine au sens de l'article L 5125-3-2 du Code de la Santé Publique ;

CONSIDERANT dans ces conditions que les conditions exigées par les articles L 5125-3 et L 5125-3-2 du Code de la santé publique ne sont pas réunies ;

CONSIDERANT que le dossier présenté par Madame Anne SERTILANGE et Madame Sabine DELRIEU au nom de la SELARL « Pharmacie LAFAYETTE DE L'AUTAN », enregistré à la date du 31 décembre 2020, sous le n° 2020-11-0009, instruit par la Direction du Premier Recours l'Agence Régionale de Santé Occitanie (Pôle PS Pharmacie Biologie), ne répond pas aux exigences de la réglementation en vigueur ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La demande de transfert présentée par Madame Anne SERTILANGE et Madame Sabine DELRIEU au nom de la SELARL « Pharmacie LAFAYETTE DE L'AUTAN », afin d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie qu'elles exploitent à CASTELNAUDARY(11400) –27 Rue Maréchal Foch, dans un nouveau local situé dans la même commune, situé « En Matto » Rue de la Pomelle, est rejetée.

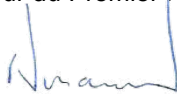
ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie, d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le délai de recours prend effet à compter de la date de notification du présent arrêté pour l'intéressé et de la date de publication du présent arrêté pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 08 mars 2021

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et par délégation
Le Directeur du Premier Recours,


Pascal DURAND

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie

www.prs.occitanie-sante.fr

ARS OCCITANIE MONTPELLIER

R76-2021-03-09-004

Décision portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la Société Exercice Libéral par Actions Simplifiée (SELAS), OXYLAB sise 1, Porte Chanelles à MARVEJOLS (LOZERE)

DECISION ARS OC N° 2021-0937

portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la Société Exercice Libéral par Actions Simplifiée (SELAS), OXYLAB sise 1, Porte Chanelles à MARVEJOLS (LOZERE)

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Vu le Code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pierre RICORDEAU en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 5 novembre 2018 ;

Vu le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;

Vu le décret n° 2016-1430 du 24 octobre 2016 relatif aux modalités d'accréditation des laboratoires de biologie médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu la décision ARS Occitanie n°2020-0036 du 10 janvier 2020 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07



**Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie**
www.prs.occitanie-sante.fr

www.occitanie.ars.sante.fr

Vu la décision ARS-OC n°2020-2517 du 28 juillet 2020 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites exploité par la SELAS « OXYLAB » dont le siège social est situé au 1, Porte Chanelles à MARVEJOLS (48) ;

Vu le courrier du 09 février 2021 adressé à l'ARS Occitanie le 11 février 2021, par la SELARL MBA Avocats à CASTELNAU LE LEZ au nom de la SELAS OXYLAB et le dossier l'accompagnant, à l'effet de constater :

.la mise à jour des statuts et du règlement intérieur de la SELAS D'OXYLAB à effet du 30 décembre 2020 ;

Vu l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2020 ;

Vu la copie des statuts de la SELAS OXYLAB en date du 30 décembre 2020 ;

Vu le règlement intérieur de la SELAS OXYLAB à effet du 30 décembre 2020 ;

Considérant la décision collective de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2020 actant la modification des statuts et du règlement intérieur de la SELAS D'OXYLAB au 30 décembre 2020 ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale comporte un nombre de biologistes médicaux au moins égal au nombre de sites conformément à l'article L 6222-6 du code de la santé publique ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale OXYLAB a atteint le niveau d'accréditation requis par l'article 7-I de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiée par la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013,

DECIDE

Article 1 : A compter de la présente décision, le laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « OXYLAB » numéro FINESS entité juridique 48 000 204 7 dont le siège est situé 1, porte Chanelles 48100 MARVEJOLS est autorisé à fonctionner sur les 10 sites suivants :

	Adresse	Numéro FINESS ET
1.	18 bis, cours Spy des Ternes 15000 SAINT FLOUR	15 000 296 2
2.	10 bis, avenue du Docteur Mallet 15300 MURAT	15 000 297 0
3.	3, place du Monument 15400 RIOM ES MONTAGNES	15 000 362 2
4.	1, rue Saint Geneys 43100 BRIOUDE	43 000 803 7
5.	1, avenue de l'Europe 43300 LANGEAC	43 000 804 5
6.	1, porte Chanelles 48100 MARVEJOLS	48 000 205 4
7.	1, Allée Piencourt 48000 MENDE	48 000 206 2
8.	8, place du Toural 48200 SAINT-CHELY-D'APCHER	48 000 207 0
9.	31, avenue Foch 48300 LANGOGNE	48 000 208 8
10.	10 bis, cours Jean Moulin 63570 BRASSAC LES MINES	63 001 114 6

Article 2 : Il est dirigé par les biologistes médicaux co-responsables :

Madame	BELLEVEGUE Annie, biologiste médical, pharmacien
Monsieur	BELLEVEGUE Armand, biologiste médical, pharmacien
Madame	BERGOUNHON Cécile, biologiste médical, pharmacien
Monsieur	FERRET Jean-Marc, biologiste médical, pharmacien
Madame	MARTIN caroline, biologiste médical, pharmacien.

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

Madame	PERNET Jocelyne, biologiste médical, pharmacien,
Madame	POINAS Catherine, biologiste médical, pharmacien
Monsieur	POINAS Gilbert, biologiste médical, pharmacien
Madame	SAINT-MARTIN Chloé, biologiste médical, pharmacien
Monsieur	SAINT-MARTIN Vincent, biologiste médical, pharmacien
Monsieur	VINCLAIR Antoine biologiste médical, pharmacien

Les biologistes médicaux sont :

Monsieur LAUDE Adrien, biologiste médical pharmacien,
Madame LAROUERE Florence, biologiste médical pharmacien ;

Article 3 : Toute modification relative à l'organisation générale ainsi que toute modification apportée à la structure juridique et financière du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS OXYLAB doit être déclarée à l'Agence régionale de santé Occitanie.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant sa notification, ou le cas échéant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie d'un recours administratif et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La présente décision est notifiée au président de la SELAS OXYLAB.

Article 6 : La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

MONTPELLIER, le 08 mars 2021

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Occitanie
et par délégation,
Le Directeur du Premier Recours,

Pascal DURAND



Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

ARS OCCITANIE MONTPELLIER

R76-2021-03-09-005

Décision portant modification d'autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
multi-sites
exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions
Simplifiée (SELAS) BIOMED 34, sise 3 avenue Riccardo
Mazza, 34630 SAINT THIBERY (Hérault)

DECISION ARS OC 2021-0847

portant modification d'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée (SELAS) BIOMED 34, sise 3 avenue Riccardo Mazza, 34630 SAINT THIBERY (Hérault)

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Vu le Code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu le décret du Président de la République en date du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pierre RICORDEAU en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 5 novembre 2018 ;

Vu le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;

Vu le décret n° 2016-1430 du 24 octobre 2016 relatif aux modalités d'accréditation des laboratoires de biologie médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu la décision ARS Occitanie n°2020-0036 du 10 janvier 2020 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

Vu la décision ARS Occitanie n°2020-3470 en date du 27 octobre 2020 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS BIOMED 34, sise 3, Avenue Riccardo Mazza, 34630 SAINT THIBERY (Hérault) ;

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr



**Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie**
www.prs.occitanie-sante.fr

Vu le courrier du COFRAC du 03 octobre 2013 informant le laboratoire de biologie médicale BIOMED 34 qu'il satisfait aux exigences de l'arrêté du 17 octobre 2012 définissant les conditions justificatives de l'entrée effective d'un laboratoire de biologie médicale dans une démarche d'accréditation (Option A1) ;

Vu le dossier adressé le 19 février 2021 par la SELARL d'Avocats MBA à l'Agence Régionale de Santé Occitanie pour le compte de la SELAS BIOMED 34, sise 3 avenue Riccardo Mazza – 34630 SAINT THIBERY à l'effet de constater :

. la conversion d'actions et modifications statutaires et du règlement intérieur à effet du 30 décembre 2020,

. la suppression de l'action en industrie détenue par Monsieur LELARGE à effet du 31 décembre 2020,

. l'intégration de Monsieur Philippe FAURE et Jean-Benoît DECORSIERE en qualité d'actionnaires en industrie et création de 8 actions en industrie à leur bénéfice à compter du 1^{er} janvier 2021,

. la fermeture du site sis Impasse de la Gare à PIGNAN, 34570, ouvert au public, n°FINESS 340018456, à effet du 02 mai 2021,

. l'ouverture du site situé 44 Avenue de Béziers, VIAS 34450 à compter du 03 mai 2021 ;

Vu l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 novembre 2020 ;

Vu l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 décembre 2020 ;

Vu la copie du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 07 janvier 2021 ;

Vu la copie des conventions d'apport en industrie en date du 07 janvier 2021 de Monsieur Philippe FAURE et de Monsieur Jean-Benoît DECORSIERE ;

Vu le plan des locaux et le bail professionnel conclu entre Monsieur ROJAS Sébastien, bailleur, et la SELAS BIOMED 34 concernant les locaux situés 44 Avenue de Béziers, VIAS 34450 ;

Vu les statuts de la SELAS BIOMED 34 mis à jour au 1^{er} janvier 2021 ;

Vu le règlement intérieur de la SELAS BIOMED 34 mis à jour au 30 décembre 2020 ;

Vu la nouvelle répartition du capital de la SELAS BIOMED 34 à la date du 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 novembre 2020 décidant :

. l'agrément de Monsieur Philippe FAURE et de Monsieur Jean-Benoît DECORSIERE en qualité d'actionnaires en industrie,

. la création de 2 actions en industrie supplémentaires au bénéfice de Monsieur Jean-François LACROUX ;

Considérant l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 décembre 2020 décidant :

. la conversion d'actions et les modifications statutaires et du règlement intérieur,

. la suppression de l'action en industrie de Monsieur LELARGE à effet du 31 décembre 2020 ;

Considérant la copie du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 07 janvier 2021 constatant la réalisation de :

. l'intégration de Monsieur Jean-Benoît DECORSIERE et Monsieur Philippe FAURE en qualité d'actionnaires en industrie de la Société et la création de 8 actions en industrie à leur bénéfice à compter du 1^{er} janvier 2021,

. la modification des statuts de la Société ;

Considérant la convention d'apport en industrie en date du 07 janvier 2021 conclue entre la SELAS BIOMED 34 et Monsieur Philippe FAURE Médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologique (« médecin ACP »), à effet du 1^{er} janvier 2021, aux termes de laquelle l'intéressé accepte d'apporter, à compter de la date d'effet de ladite convention, sa compétence professionnelle, ses services

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire

1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr



**Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie**
www.prs.occitanie-sante.fr

et son travail, à la SELAS BIOMED 34, dans le respect des règles déontologiques de la profession de médecin ACP, et dont il ressort qu'en contrepartie de son apport, non pris en compte dans la formation du capital de la SELAS BIOMED 34, Monsieur Philippe FAURE recevra quatre actions en industrie de la Société ;

Considérant la convention d'apport en industrie en date du 07 janvier 2021 conclue entre la SELAS BIOMED 34 et Monsieur Jean-Benoît DECORSIERE, Médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologique (« médecin ACP »), à effet du 1^{er} janvier 2021, aux termes de laquelle l'intéressé accepte d'apporter, à compter de la date d'effet de ladite convention, sa compétence professionnelle, ses services et son travail, à la SELAS BIOMED 34, dans le respect des règles déontologiques de la profession de médecin ACP, et dont il ressort qu'en contrepartie de son apport, non pris en compte dans la formation du capital de la SELAS BIOMED 34, Monsieur Jean-Benoît DECORSIERE recevra quatre actions en industrie de la Société ;

Considérant les décisions unanimes des actionnaires de la SELAS BIOMED 34 lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 novembre 2020 portant sur l'agrément en qualité de nouveaux actionnaires en industrie de Monsieur Philippe FAURE et de Jean-Benoît DECORSIERE, médecins ACP (étant précisé que Monsieur Philippe FAURE et Monsieur Jean-Benoît DECORSIERE ne seront pas nommés biologistes co-responsables de la Société), approuvant la convention d'apport en industrie conclue entre la Société et respectivement Monsieur Philippe FAURE et Monsieur Jean-Benoît DECORSIERE, ainsi que la création de 2 actions en industrie supplémentaires au bénéfice de Monsieur François LACROUX médecin ACP ;

Considérant les résolutions adoptées par le Comité de Direction de la SELAS BIOMED 34 lors de la réunion du 04 février 2021 concernant le transfert du site sis Impasse de la Gare à PIGNAN, 34570, vers les locaux situés 44 Avenue de Béziers, VIAS 34450 ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale comporte un nombre de biologistes médicaux au moins égal au nombre de sites conformément à l'article L 6222-6 du code de la santé publique ;

DECIDE

Article 1^{er} : A compter du 03 mai 2021, le laboratoire de biologie médicale BIOMED 34, n° FINESS d'entité juridique 34 001 900 9 catégorie 611, dont le siège social est situé 3 avenue Ricardo Mazza, 34630 SAINT-THIBERY, exploité par la SELAS BIOMED 34, est autorisé à fonctionner sur les sites suivants :

	Adresse	Numéro FINESS ET	Type de site
1.	44 Avenue de Béziers, 34450 VIAS	34 001 845 6	ouvert au public
2.	20 Boulevard Maréchal Foch, 81100 CASTRES	81 001 252 6	ouvert au public
3.	Le Clos des Vignerons, 9 rue Calmette, 34690 FABREGUES	34 001 848 0	ouvert au public
4.	11, rue Blanche de Castille, 34250 PALAVAS LES FLOTS	34 001 849 8	ouvert au public
5.	2, rue de Rome 34300 AGDE	34 001 901 7	ouvert au public
6.	6, avenue du 11 novembre 34300 AGDE	34 001 902 5	ouvert au public
7.	Route de Valras 34410 SERIGNAN	34 001 903 3	ouvert au public
8.	Résidence La Bornière, 60 Allée de la liberté, 34570 PIGNAN	34 001 904 1	ouvert au public
9.	3, avenue Ricardo Mazza, Zone d'activité économique La Crouzette 34630 SAINT-THIBERY	34 001 906 6	ouvert au public
10	16, quai Léopold Suquet 34200 SETE	34 001 918 1	ouvert au public
11	Clinique Sainte-Thérèse 6 quai du Mas Coulet 34200 SETE	34 001 919 9	ouvert au public
12	2, boulevard Jean Jaurès 34110 MIREVAL	34 001 920 7	ouvert au public

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

13	12, avenue du Port 34540 BALARUC-LES-BAINS	34 001 921 5	ouvert au public
14	107, boulevard Camille Blanc 34200 SETE	34 001 922 3	ouvert au public
15	10, cours Jean Jaurès 34120 PEZENAS	34 001 923 1	ouvert au public
16	39, boulevard Pasteur 34340 MARSEILLAN	34 001 924 9	ouvert au public
17	3, allée du collège Centre médical Les Salins 34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	34 001 925 6	ouvert au public
18	71, avenue Maréchal Juin 34110 FRONTIGNAN	34 001 937 1	ouvert au public
19	26, avenue Charcot 34240 LAMALOU-LES-BAINS	34 001 938 9	ouvert au public
20	7, rue Gassenc 34600 BEDARIEUX	34 001 939 7	ouvert au public
21	12, place du Foirail 34220 SAINT-PONS-DE-THOMIERES	34 001 967 8	ouvert au public
22	6, place du 14 juillet 34120 PEZENAS	34 001 985 0	ouvert au public

Article 2 : Le laboratoire de biologie médical « BIOMED 34 » sis 3 avenue Ricardo Mazza, 34630 SAINT-THIBERY, est représenté par les biologistes coresponsables suivants :

1.	Madame	AURIOL Annick, biologiste médical, pharmacien,
2.	Madame	BARTHEZ-MOULS Ghislaine , biologiste médical, pharmacien
3.	Monsieur	BLACHON Christophe , biologiste médical, pharmacien,
4.	Monsieur	BODART Michel biologiste médical, médecin
5.	Monsieur	BOULIER Alexandre biologiste médical, pharmacien
6.	Madame	BOUNIOL Pascale, biologiste médical, médecin
7.	Monsieur	BRESSY Jacques, biologiste médical, pharmacien
8.	Madame	CHABBERT-ALLEMAND Elisabeth, biologiste médical, pharmacien
9.	Monsieur	FOURNIER Pierre, biologiste médical, pharmacien
10.	Monsieur	GALVANI Marcel, biologiste médical, pharmacien
11.	Madame	GAUZI Marie-Lise, biologiste médical, pharmacien
12.	Monsieur	GILLES Frédéric, biologiste médical, pharmacien
13.	Madame	GOSSART Catherine, biologiste médical, pharmacien
14.	Madame	HERNANDEZ Brigitte, biologiste médical, pharmacien
15.	Monsieur	JOUGUET Pierre-Luc, biologiste médical, pharmacien
16.	Monsieur	SOYER Pierre, biologiste médical, médecin
17.	Madame	TERNISIEN Charlotte, biologiste médical, pharmacien
18.	Monsieur	TOURNE Pierre, biologiste médical, pharmacien

Les biologistes médicaux sont :

1.	Madame	BOURDIER Alice, biologiste médical, pharmacien
2.	Monsieur	GERVAIS Marc, biologiste médical, médecin
3.	Madame	OTTAVIANI Anne, biologiste médical, médecin
4.	Madame	PUECH Magali, biologiste médical, pharmacien
5.	Monsieur	BEREZIAT Olivier, biologiste médical, médecin

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr



**Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie**
www.prs.occitanie-sante.fr

6. Madame	CARRERE Charlotte, biologiste médical, pharmacien
-----------	---

Les médecins spécialisés qualifiés en anatomie et cytologie pathologiques **co-responsables** sont :

1. Monsieur	BREL Didier médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologiques
2. Monsieur	LACROUX François, médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologiques
3. Monsieur	NAYRAUD-ESPLET Philippe, médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologiques
4. Madame	SCHWEIZER Lysiane, médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologiques

Les médecins spécialisés qualifiés en anatomie et cytologie pathologiques sont :

1. Monsieur	FAURE Philippe médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologiques
2. Monsieur	DECORSIERE Jean-Benoît, médecin spécialiste qualifié en anatomie et cytologie pathologiques

Article 3 : Toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière devra être déclarée à l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

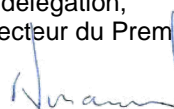
Article 4 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant sa notification, ou le cas échéant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie d'un recours administratif et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La présente décision est notifiée au Président de la SELAS BIOMED 34.

Article 6 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 08 mars 2021

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Occitanie
et par délégation,
Le Directeur du Premier Recours,



Pascal DURAND

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr



**Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie**
www.prs.occitanie-sante.fr

Direction Départementale des Territoires

R76-2020-11-18-043

ARDC - Autorisation préalable d'exploiter tacite à
l'attention du GAEC LALIEVE, sous le n° 81203233

PRÉFÈTE DU TARN

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le mercredi 18 novembre 2020

à l'attention du

GAEC LALIEVE

La Capelanie

81220 LALBAREDE

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Madame, messieurs,

J'accuse réception le 03/11/2020 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 6,14 hectares SAU, parcelles sises commune de VITERBE, appartenant au GFA ARFEUIL RASCOL.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **03/11/2020**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81203233**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **3 mars 2021**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, madame, messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

DOUANES (DGDDI)

R76-2021-03-08-002

Décision 2021/2 du directeur régional à TOULOUSE
portant
subdélégation de la signature du directeur interrégional à
MONTPELLIER dans les domaines gracieux et
contentieux en matière
de contributions indirectes ainsi que pour les transactions
en matière de
douane et de manquement à l'obligation déclarative.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

TOULOUSE, LE 8 MARS 2021

DR Toulouse
7 PLACE ALFONSE JOURDAIN
31080 TOULOUSE
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : HOULLIER Philippe
Téléphone : 09 70 27 60 00
Télécopie : 05 61 21 81 65
Mél : dr-toulouse@douane.finances.gouv.fr

Décision 2021/2 du directeur régional à TOULOUSE portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à MONTPELLIER dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Le directeur régional,
ORIGINAL SIGNE

PILLON Jean-Michel

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
---	----------	--------------	-------	-------------	-----------

Annexe II à la décision n° 2021/2 du 8 mars 2021 du directeur régional *PILLON Jean-Michel*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
LAFAGE Sylvie (Toulouse POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	50000	50000	50000	50000	15000
LASSERRE Jean-Marc (Toulouse SRE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	50000	50000	50000	50000	6000
SENTEX Sabine (Toulouse GIR), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000	40000	40000	3000
MASLIES LATAPIE Philippe (Toulouse PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	15000
HARIOT Lucien (Toulouse div. 1), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	50000	50000	50000	50000	6000
DELQUE Nathalie (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000	30000	30000	1500
MONIE Stephanie (Frouzins bsi), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000	40000	40000	3000
NAUDY Jean-Marc (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	1500
BAGAGE Romain (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000	30000	30000	1500
POMIES Julien (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000	30000	30000	1500
SPADOTTI Jean-Jacques (Foix bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	3000
HERBETH Joseph (Auch bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	3000
RAGARU Agnes (Auch bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	3000
SEGOUFFIN Romain (Auch bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000	30000	30000	30000
BENDJEMLA Smain (Montauban bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	50000
AUDAP Catherine (Eauze c.v.a), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000	40000	40000	3000
RAGARU Francois-Xavier (Eauze c.v.a), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	3000
CABELLO Muriel (Ax les thermes bsi), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000	40000	40000	3000
ESPINASSE Laetitia (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000	30000	30000	1500
GAUFFRE Didier (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	1500
DARRIET Beatrice (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	50000
MASSE Françoise (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	3000
COULONGEON Sandrine (Toulouse div. 2), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	50000	50000	50000	50000	6000

GARRIC Jean-Claude (Toulouse div. 2), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	6000
ARNAL Nadine (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	50000
DORIATH Marie-Line (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	3000
LESTRADE Nicole (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	50000
CROS Emmanuelle (Rodez bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	3000
CABANEL Corinne (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	3000
CHAILLAN Michele (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	3000
PELISSOU Daniel (Albi bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	3000
LETIERCE Herve (Cahors bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	3000
WICHTREY Nathalie (Cahors bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	3000
CALVET DE FRANCESCHI Alexis (Gaillac viti), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	3000
LESCUYER Eric (Gaillac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	3000
DUCLAY Mylene (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000	40000	40000	3000
ESCATARY Jean-Claude (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	50000	50000	50000	50000	50000
VAN POUCKE Pascal (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	1500
DURIF Sandra (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	1500
JULIEN Marielle (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	1500
PORADKA Sylvie (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	1500
LANNES Jean-Luc (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	1500
SABATO Valerie (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000	30000	30000	1500

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglemations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis**« PRS »**Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
HONNAY David (Toulouse bhr), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
ARZOT Magali (Toulouse POC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7000	3500	700	7000
CASASOLA Sylvain (Toulouse SRE), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
CORTES Maurice (Toulouse SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DUPIELLET Andre (Toulouse SRE), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
GERARD Guillaume (Toulouse SRE), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
LACROIX Sophie (Toulouse SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LAREE Florian (Toulouse SRE), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
LASSERRE Jean-Marc (Toulouse SRE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	15000	7500	1500	15000
PELISSIER Audrey (Toulouse SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SERANO GROCQ Sabine (Toulouse SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
WELLER Gwenaelle (Toulouse SRE), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
SENTEX Sabine (Toulouse GIR), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
DUPONT Sarah (Melles CCPD), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
BAGAN Amandine (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
BERTRAND Thomas (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
CABANNE Sandrine (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
CORRADINI Muriel (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DELAUX Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
DELQUE Nathalie (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DEMOUGEOT Stephane (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
ESPOSITO Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000

FOURCADE Nicolas (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
GOSSE Renaud (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GOURINAL Annie (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
GRAY Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
GUIBERT Baptiste (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
HEROUALI Abdelkader (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
JULIEN Yannick (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
KADRI Celine (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LECUTIER Olivier (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MARLE Aurore (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MATEU Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MEREL Laura (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MILLEROU Marie-Francoise (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MONIE Stephanie (Frouzins bsi), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
NAUDY Jean-Marc (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RIBERE Stephane (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ROBERT Giovanni (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
ROCA ARANDA Carine (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ROQUE Joelle (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SEGUI Sebastien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
VO THANH Maixent (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
ZUBELI Xavier (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
BAGAGE Romain (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BONALDO Stephane (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
BRICARD Romain (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
COLIN Arnaud (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
DUTAUD Julien (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
ESTEFFE Franck (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000

HARTZ Romain (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
POMIES Julien (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SOULAIMANA Momed (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
PREVOT Damien (Foix bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RANNOU Florence (Foix bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SPADOTTI Jean-Jacques (Foix bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
HERBETH Joseph (Auch bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MIGNARD-SERE Severine (Auch bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RAGARU Agnes (Auch bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SEGOUFFIN Romain (Auch bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BENDJEMLA Smain (Montauban bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CAUBET Marie-Chantal (Montauban bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ROQUES Alain (Montauban bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
TIBERI Andree (Montauban bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
AUDAP Catherine (Eauze c.v.a), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
FABRE Renaud (Eauze c.v.a), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
GONDRY Karine (Eauze c.v.a), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MESPLE Isabelle (Eauze c.v.a), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MORICHON Herve (Eauze c.v.a), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7000	3500	700	7000
PAYEN Sylvie (Eauze c.v.a), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
PEREZ Alain (Eauze c.v.a), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PIETRON Alain (Eauze c.v.a), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RAGARU Francois-Xavier (Eauze c.v.a), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RANOUILLE Richard (Eauze c.v.a), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SABIDO Laurent (Eauze c.v.a), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CABELLO Muriel (Ax les thermes bsi), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
CASSOU-LENS Roselyne (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
CONSTANS Philippe (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000

CORREIA Mikael (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
DENJEAN Patrice (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
DUPLAN Antoine (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ESPINASSE Laetitia (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ESTIBAL Florent (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GESSE Aurelie (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
GROS Jennifer (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
HAMON Thomas (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ILLY Lucas (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MANDER Mathieu (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MARTINS Guillaume (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
PERICHON Francois (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
PORTIER Guillaume (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
QUARANTA Mickael (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
RIVALLAND Benoit (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
TERRIER Ludivine (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
THIBAUT Frederic (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
TOTARO Adeline (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
TOURNEL Xavier (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BONA Helene (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
BOUSQUIE Samantha (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
BRISE Florian (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CATHALA Carole (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHASSAIN Gaelle (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
CHICOT Florence (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
CRABOL Guilhem (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000

D'HERBOMEZ Pascal (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GAUFFRE Didier (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GENDRE Simon (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
GERON Olivier (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GRIMART Jean-Christophe (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GROSFILLEY Robin (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
LAMART Amael (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
NICOD Christophe (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
STACCHETTI Fabienne (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ALLOUCH Daniel (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BLANCHOIN Jean-Pierre (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BRAHIM Nadia (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BRAS Maxime (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
CALVO Marie-Louise (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CASTERA Evelyne (Toulouse portet bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
CHAINET Claude (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DARRIET Beatrice (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ELHORGA Yves (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FUNES Severine (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GAUTIER Carole (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
HAMBLI Said (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LOULMET Pierre (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MASSE Françoise (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MAZIERES Evelyne (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MESTRIES Sandra (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
NIFENECKER Jean (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000

RODIERE Monique (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ROGET Gerard (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
STEFANIAK Nancy (Toulouse portet bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
CAMPAGNAC Elisabeth (Toulouse portet garantie), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LENDE Georgette (Toulouse portet garantie), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ABBAD Manon (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
AGUERO Marc (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
AGUERO Brigitte (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ARMENGAUD Sandrine (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ARNAL Nadine (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
AUDROIN Clement (Toulouse blagnac aero bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
BESNEHARD Cassandre (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BOISNOIR Yvelise (Toulouse blagnac aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
BOURREAU Vincent (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BOUTIN Thierry (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
CASAUX Nathalie (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CORTADE Cathy (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
COURSIN Guillaume (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DASTREVIGNE Thomas (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
DELMAS Audrey (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
DIAS DAS ALMAS Yvan (Toulouse blagnac aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
DORIATH Marie-Line (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DUFEE Kevin (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FABRE Celine (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FAUCANIE Caroline (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000

FAYE Beatrice (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GARBES Pierre (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
GUILLAUME Marie (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
HARMEL Sandra (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
HERNANDEZ Marie-Francoise (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LALANDE Elodie (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LE CLEUYOU Stephanie (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
LE MAGUER Nolwenn (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LESCLAUX Vincent (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
LESTAND Yves (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
LESTRADE Nicole (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LOUVRIER Maxime (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MONTELEONE Olivier (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MOREL Flavie (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
MOREL Djamila (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
NARDARI Lionel (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
NICOLAS Marlene (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
NUNC Sophie (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
OCCHIPINTI Bernard (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
OMARI Zorha (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
OSER Emeline (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
OTTOGALLI Genevieve (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PAVY Laurence (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
PETIT Françoise (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PICOT Sandrine (Toulouse blagnac aero bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000

QUEFFELEC Jean-Baptiste (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
QUERRY Nathalie (Toulouse blagnac aero bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
RIBOULEAU Christophe (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ROUQUET Jerome (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SAJOUS Laurent (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SANVEE Sophie (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SCHWAM Marion (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SOULET Nathalie (Toulouse blagnac aero bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
STRZELECKI Aurelie (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
ZOELINIRINA-RAJAONESY Chantal (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BOSCH Pierre (Rodez bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
CROS Emmanuelle (Rodez bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GAVALDA Elodie (Rodez bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
VIDALAIN Claudine (Rodez bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
CABANEL Corinne (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CALVET Anne (Albi bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
CHAILLAN Michele (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DABROWSKI Luc (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LARROQUE Didier (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MIKULANIEC Laure (Albi bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
PELISSOU Daniel (Albi bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHEVALIER Laura (Cahors bureau), Agent de constatation DGDDI	7000	3500	700	7000
JAUGEAS Christele (Cahors bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
LETIERCE Herve (Cahors bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MOUHIB Mylene (Cahors bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PAYET Jean-Thierry (Cahors bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000

VERGNE Bruno (Cahors bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
WICHTREY Nathalie (Cahors bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CALVET DE FRANCESCHI Alexis (Gaillac viti), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CAVAILLES Jerome (Gaillac viti), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
ESPEROU Nolwenn (Gaillac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FRAICHE Christine (Gaillac viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LESCUYER Eric (Gaillac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PEREZ Sandra (Gaillac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PY Ghislain (Gaillac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ABADIE Dominique (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7000	3500	700	7000
AIRAUDI Bruno (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
BENRELEM Sofiane (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BERGES Thierry (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7000	3500	700	7000
BLANCO GIL Pedro (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
BOHORQUEZ Christian (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BROUCKE Herve (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BUFFEL Daniel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CIVADIER Julien (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
DHUGUES Sandrine (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DUCLAY Mylene (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ESCUTARY Jean-Claude (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GALENT Norbert (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GARBAJOSA Arnaud (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GAUBERT Frederique (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
GIROUSSENS Fabien (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
JUSTAMON Elise (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
L'HOTE Romaric (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LACOSTE Alain (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000

LAFFITAU Frank (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
LECLERC Cecile (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MANNE Sebastien (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MARY Jean-Luc (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MEURISSE Muriel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MONRIBOT Jean-Jerome (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MONTAGNINI Laurent (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MORGANT Jacky (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MULLER Jean-Claude (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
PERILHOU Pierre (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
POMAREDE Eric (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
RWALINDA Pierre-Celestin (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SAGNES Jerome (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SCLAFER Laurent (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
VAN POUCKE Pascal (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ACITORES Axel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
BERET Rene (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
BOYER Frederic (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
CHEVALDONNET Benjamin (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
COREIXAS Stephane (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CROUZET Florian (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
DELAMAIDE Vincent (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
DUMONT Laura (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
DURIF Sandra (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GARZO Lionel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
GONZALEZ Miguel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000

JULIEN Marielle (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LAURAIN Damien (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LECUPPRE Guillaume (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MORCILLO Jeremy (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
PETIT Marine (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PINQUIE Sebastien (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
PORADKA Sylvie (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PULBY Jerome (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RAIMBAULT Bertrand (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
ROLLAND Stephanie (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
ROUVIER Morgan (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
SAVAJOLS Joseph (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
ULPAT Caroline (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BOUCHEMA Philippe (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CAPDEBOSCQ Nicolas (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
COURREGES Marie-Gabrielle (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
DELMAS Lilian (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
DULUC Axel (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
GAUBERT Guillaume (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
GOUAUX Jean-Louis (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
HEBRARD Frederic (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LANNES Jean-Luc (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LOUEY Dominique (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MALLERON Cristelle (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MASCOT Gerard (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MERIC Sofia (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
MEZAILLES Christopher (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
SABATO Valerie (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000

SCENNER Sandrine (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
TARDIF Philippe (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7000	3500	700	7000
TUCOU Amaury (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
HONNAY David (Toulouse bhr), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ARZOT Magali (Toulouse POC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LAFAGE Sylvie (Toulouse POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	illimité	100000	250000
LASSERRE Jean-Marc (Toulouse SRE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	6000	15000	60000
SENTEX Sabine (Toulouse GIR), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
DUPONT Sarah (Melles CCPD), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MASLIES LATAPIE Philippe (Toulouse PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	15000	50000	125000
HARIOT Lucien (Toulouse div. 1), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	6000	15000	60000
BAGAN Amandine (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BERTRAND Thomas (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CABANNE Sandrine (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CORRADINI Muriel (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DELAUX Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DELQUE Nathalie (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DEMOUGEOT Stephane (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
ESPOSITO Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
FOURCADE Nicolas (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
GOSSE Renaud (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GOURINAL Annie (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
GRAY Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GUIBERT Baptiste (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HEROUALI Abdelkader (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
JULIEN Yannick (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
KADRI Celine (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LECUTIER Olivier (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

MARLE Aurore (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MATEU Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MEREL Laura (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MILLEROU Marie-Francoise (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MONIE Stephanie (Frouzins bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
NAUDY Jean-Marc (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
RIBERE Stephane (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ROBERT Giovanni (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ROCA ARANDA Carine (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ROQUE Joelle (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SEGUI Sebastien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
VO THANH Maixent (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
ZUBELI Xavier (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BAGAGE Romain (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BONALDO Stephane (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BRICARD Romain (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
COLIN Arnaud (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DUTAUD Julien (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ESTEFFE Franck (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HARTZ Romain (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
POMIES Julien (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SOULAIMANA Momed (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
SPADOTTI Jean-Jacques (Foix bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	10000	30000
HERBETH Joseph (Auch bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	10000	30000
RAGARU Agnes (Auch bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
BENDJEMLA Smain (Montauban bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	30000
AUDAP Catherine (Eauze c.v.a), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
RAGARU Francois-Xavier (Eauze c.v.a), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
CABELLO Muriel (Ax les thermes bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
CASSOU-LENS Roselyne (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CONSTANS Philippe (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CORREIA Mikael (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DENJEAN Patrice (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DUPLAN Antoine (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ESPINASSE Laetitia (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

ESTIBAL Florent (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GESSE Aurelie (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GROS Jennifer (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HAMON Thomas (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ILLY Lucas (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MANDER Mathieu (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MARTINS Guillaume (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PERICHON Francois (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PORTIER Guillaume (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
QUARANTA Mickael (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RIVALLAND Benoit (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
TERRIER Ludivine (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
THIBAUT Frederic (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
TOTARO Adeline (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
TOURNEL Xavier (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BONA Helene (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BOUSQUIE Samantha (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BRISE Florian (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CATHALA Carole (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CHASSAIN Gaelle (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CHICOT Florence (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CRABOL Guilhem (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
D'HERBOMEZ Pascal (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GAUFFRE Didier (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GENDRE Simon (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GERON Olivier (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GRIMART Jean-Christophe (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GROSFILLEY Robin (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LAMART Amael (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
NICOD Christophe (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
STACCHETTI Fabienne (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

DARRIET Beatrice (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	30000
MASSE Francoise (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
COULONGEON Sandrine (Toulouse div. 2), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	6000	15000	60000
GARRIC Jean-Claude (Toulouse div. 2), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	6000	15000	60000
ARNAL Nadine (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
DORIATH Marie-Line (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
LESTRADE Nicole (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
CROS Emmanuelle (Rodez bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
GAVALDA Elodie (Rodez bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CABANEL Corinne (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CHAILLAN Michele (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PELISSOU Daniel (Albi bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
LETIERCE Herve (Cahors bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
PAYET Jean-Thierry (Cahors bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
WICHTREY Nathalie (Cahors bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	10000	30000
CALVET DE FRANCESCHI Alexis (Gaillac viti), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
CAVAILLES Jerome (Gaillac viti), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LESCUYER Eric (Gaillac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	10000	30000
ABADIE Dominique (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
AIRAUDI Bruno (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BENRELEM Sofiane (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BERGES Thierry (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BLANCO GIL Pedro (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BOHORQUEZ Christian (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BROUCKE Herve (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BUFFEL Daniel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CIVADIER Julien (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DHUGUES Sandrine (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DUCLAY Mylene (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	30000
ESCUTARY Jean-Claude (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
GALENT Norbert (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GARBAJOSA Arnaud (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

GAUBERT Frederique (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
GIROUSSENS Fabien (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
JUSTAMON Elise (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
L'HOTE Romaric (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LACOSTE Alain (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
LAFFITAU Frank (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LECLERC Cecile (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MANNE Sebastien (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MARY Jean-Luc (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MEURISSE Muriel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MONRIBOT Jean-Jerome (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MONTAGNINI Laurent (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MORGANT Jacky (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MULLER Jean-Claude (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
PERILHOU Pierre (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
POMAREDE Eric (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RWALINDA Pierre-Celestin (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SAGNES Jerome (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SCLAFER Laurent (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
VAN POUCKE Pascal (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ACITORES Axel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BERET Rene (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
BOYER Frederic (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CHEVALDONNET Benjamin (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
COREIXAS Stephane (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CROUZET Florian (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DELAMAIDE Vincent (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
DUMONT Laura (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DURIF Sandra (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GARZO Lionel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GONZALEZ Miguel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
JULIEN Marielle (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LAURAIN Damien (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LECUPPRE Guillaume (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

MORCILLO Jeremy (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PETIT Marine (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
PINQUIE Sebastien (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PORADKA Sylvie (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PULBY Jerome (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
RAIMBAULT Bertrand (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ROLLAND Stephanie (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ROUVIER Morgan (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
SAVAJOLS Joseph (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ULPAT Caroline (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BOUCHEMA Philippe (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CAPDEBOSCQ Nicolas (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
COURREGES Marie-Gabrielle (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
DELMAS Lilian (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DULUC Axel (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GAUBERT Guillaume (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GOUAUX Jean-Louis (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
HEBRARD Frederic (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LANNES Jean-Luc (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LOUEY Dominique (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MALLERON Cristelle (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MASCOT Gerard (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MERIC Sofia (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MEZAILLES Christopher (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
SABATO Valerie (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SCENNER Sandrine (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
TARDIF Philippe (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
TUCOU Amaury (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
HONNAY David (Toulouse bhr), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ARZOT Magali (Toulouse POC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LAFAGE Sylvie (Toulouse POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	illimité	illimité	illimité
LASSERRE Jean-Marc (Toulouse SRE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	6000	15000	6000
SENTEX Sabine (Toulouse GIR), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
DUPONT Sarah (Melles CCPD), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MASLIES LATAPIE Philippe (Toulouse PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	15000	50000	125000
HARIOT Lucien (Toulouse div. 1), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	6000	15000	60000
AOUSSAR Bouazza (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BAGAN Amandine (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BERTRAND Thomas (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CABANNE Sandrine (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CORRADINI Muriel (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DELAUX Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DELQUE Nathalie (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DEMOUGEOT Stephane (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
ESPOSITO Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
FOURCADE Nicolas (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
GOSSE Renaud (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GOURINAL Annie (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
GRAY Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GUIBERT Baptiste (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HEROUALI Abdelkader (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

JULIEN Yannick (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
KADRI Celine (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LECUTIER Olivier (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MARLE Aurore (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MATEU Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MEREL Laura (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MILLEROU Marie-Francoise (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MONIE Stephanie (Frouzins bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
NAUDY Jean-Marc (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
RIBERE Stephane (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ROBERT Giovanni (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ROCA ARANDA Carine (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ROQUE Joelle (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SEGUI Sebastien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
VO THANH Maixent (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
ZUBELI Xavier (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BAGAGE Romain (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BONALDO Stephane (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BRICARD Romain (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
COLIN Arnaud (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DUTAUD Julien (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ESTEFFE Franck (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HARTZ Romain (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
POMIES Julien (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SOULAIMANA Momed (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
SPADOTTI Jean-Jacques (Foix bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	10000	30000
HERBETH Joseph (Auch bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	10000	30000
RAGARU Agnes (Auch bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
SEGOUFFIN Romain (Auch bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BENDJEMLA Smain (Montauban bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	30000
AUDAP Catherine (Eauze c.v.a), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000

RAGARU Francois-Xavier (Eauze c.v.a), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
CABELLO Muriel (Ax les thermes bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
CASSOU-LENS Roselyne (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CONSTANS Philippe (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CORREIA Mikael (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DENJEAN Patrice (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DUPLAN Antoine (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ESPINASSE Laetitia (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ESTIBAL Florent (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GESSE Aurelie (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GROS Jennifer (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HAMON Thomas (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ILLY Lucas (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MANDER Mathieu (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MARTINS Guillaume (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PERICHON Francois (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PORTIER Guillaume (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
QUARANTA Mickael (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RIVALLAND Benoit (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
TERRIER Ludivine (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
THIBAUT Frederic (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
TOTARO Adeline (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
TOURNEL Xavier (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BONA Helene (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BOUSQUIE Samantha (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BRISE Florian (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CATHALA Carole (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CHASSAIN Gaelle (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CHICOT Florence (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CRABOL Guilhem (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

D'HERBOMEZ Pascal (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GAUFFRE Didier (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GENDRE Simon (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GERON Olivier (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GRIMART Jean-Christophe (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GROSFILLEY Robin (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LAMART Amael (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
NICOD Christophe (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
STACCHETTI Fabienne (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DARRIET Beatrice (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	30000
MASSE Françoise (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
COULONGEON Sandrine (Toulouse div. 2), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	6000	15000	60000
GARRIC Jean-Claude (Toulouse div. 2), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	6000	15000	60000
ARNAL Nadine (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
DORIATH Marie-Line (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
LESTRADE Nicole (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
CROS Emmanuelle (Rodez bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
GAVALDA Elodie (Rodez bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CABANEL Corinne (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CHAILLAN Michele (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PELISSOU Daniel (Albi bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
LETIERCE Herve (Cahors bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
PAYET Jean-Thierry (Cahors bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
WICHTREY Nathalie (Cahors bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	10000	30000
CALVET DE FRANCESCHI Alexis (Gaillac viti), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
CAVAILLES Jerome (Gaillac viti), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LESCUYER Eric (Gaillac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	10000	30000
ABADIE Dominique (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

AIRAUDI Bruno (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BENRELEM Sofiane (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BERGES Thierry (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BLANCO GIL Pedro (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BOHORQUEZ Christian (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BROUCKE Herve (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BUFFEL Daniel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CIVADIER Julien (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DHUGUES Sandrine (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DUCLAY Mylene (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	30000
ESCUTARY Jean-Claude (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
GALENT Norbert (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GARBAJOSA Arnaud (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GAUBERT Frederique (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
GIROUSSENS Fabien (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
JUSTAMON Elise (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
L'HOTE Romaric (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LACOSTE Alain (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
LAFFITAU Frank (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LECLERC Cecile (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MANNE Sebastien (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MARY Jean-Luc (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MEURISSE Muriel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MONRIBOT Jean-Jerome (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MONTAGNINI Laurent (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MORGANT Jacky (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MULLER Jean-Claude (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
PERILHOU Pierre (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
POMAREDE Eric (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RWALINDA Pierre-Celestin (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

SAGNES Jerome (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SCLAFER Laurent (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
VAN POUCKE Pascal (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ACITORES Axel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BERET Rene (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
BOYER Frederic (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CHEVALDONNET Benjamin (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
COREIXAS Stephane (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CROUZET Florian (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DELAMAIDE Vincent (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
DUMONT Laura (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DURIF Sandra (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GARZO Lionel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GONZALEZ Miguel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
JULIEN Marielle (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LAURAIN Damien (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LECUPPRE Guillaume (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MORCILLO Jeremy (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PETIT Marine (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
PINQUIE Sebastien (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PORADKA Sylvie (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PULBY Jerome (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
RAIMBAULT Bertrand (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ROLLAND Stephanie (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ROUVIER Morgan (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
SAVAJOLS Joseph (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ULPAT Caroline (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BOUCHEMA Philippe (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CAPDEBOSCQ Nicolas (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
COURREGES Marie-Gabrielle (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
DELMAS Lilian (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

DULUC Axel (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GAUBERT Guillaume (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GOUAUX Jean-Louis (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
HEBRARD Frederic (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LANNES Jean-Luc (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LOUEY Dominique (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MALLERON Cristelle (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MASCOT Gerard (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MERIC Sofia (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MEZAILLES Christopher (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
SABATO Valerie (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SCENNER Sandrine (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
TARDIF Philippe (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
TUCOU Amaury (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

Annexe VI à la décision n° 2021/2 du 8 mars 2021 du directeur régional *PILLON Jean-Michel*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
LAFAGE Sylvie (Toulouse POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	300000	150000
MASLIES LATAPIE Philippe (Toulouse PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	300000	150000

Annexe VII à la décision n° 2021/2 du 8 mars 2021 du directeur régional *PILLON Jean-Michel*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
HONNAY David (Toulouse bhr), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ARZOT Magali (Toulouse POC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SENTEX Sabine (Toulouse GIR), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
DUPONT Sarah (Melles CCPD), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BAGAN Amandine (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BERTRAND Thomas (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CABANNE Sandrine (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CORRADINI Muriel (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DELAUX Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DELQUE Nathalie (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DEMOUGEOT Stephane (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
ESPOSITO Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
FOURCADE Nicolas (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
GOSSE Renaud (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GOURINAL Annie (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
GRAY Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GUIBERT Baptiste (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HEROUALI Abdelkader (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
JULIEN Yannick (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
KADRI Celine (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LECUTIER Olivier (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MARLE Aurore (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MATEU Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MEREL Laura (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MILLEROU Marie-Francoise (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MONIE Stephanie (Frouzins bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000

NAUDY Jean-Marc (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
RIBERE Stephane (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ROBERT Giovanni (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ROCA ARANDA Carine (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ROQUE Joelle (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SEGUI Sebastien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
VO THANH Maixent (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
ZUBELI Xavier (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BAGAGE Romain (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BONALDO Stephane (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BRICARD Romain (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
COLIN Arnaud (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DUTAUD Julien (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ESTEFFE Franck (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HARTZ Romain (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
POMIES Julien (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SOULAIMANA Momed (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PREVOT Damien (Foix bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
RANNOU Florence (Foix bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SPADOTTI Jean-Jacques (Foix bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
HERBETH Joseph (Auch bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MIGNARD-SERE Severine (Auch bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
RAGARU Agnes (Auch bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
SEGOUFFIN Romain (Auch bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BENDJEMLA Smain (Montauban bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
CAUBET Marie-Chantal (Montauban bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ROQUES Alain (Montauban bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CABELLO Muriel (Ax les thermes bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CASSOU-LENS Roselyne (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CONSTANS Philippe (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CORREIA Mikael (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DENJEAN Patrice (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DUPLAN Antoine (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ESPINASSE Laetitia (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ESTIBAL Florent (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GESSE Aurelie (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

GROS Jennifer (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HAMON Thomas (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ILLY Lucas (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MANDER Mathieu (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MARTINS Guillaume (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PERICHON Francois (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PORTIER Guillaume (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
QUARANTA Mickael (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RIVALLAND Benoit (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
TERRIER Ludivine (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
THIBAUT Frederic (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
TOTARO Adeline (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
TOURNEL Xavier (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BONA Helene (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BOUSQUIE Samantha (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BRISE Florian (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CATHALA Carole (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CHASSAIN Gaelle (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CHICOT Florence (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CRABOL Guilhem (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
D'HERBOMEZ Pascal (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GAUFFRE Didier (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GENDRE Simon (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GERON Olivier (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GRIMART Jean-Christophe (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GROSFILLEY Robin (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LAMART Amael (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
NICOD Christophe (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
STACCHETTI Fabienne (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ALLOUCH Daniel (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

BLANCHOIN Jean-Pierre (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BRAHIM Nadia (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BRAS Maxime (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CALVO Marie-Louise (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
CHAINET Claude (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DARRIET Beatrice (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
ELHORGA Yves (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
FUNES Severine (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
GAUTIER Carole (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
HAMBLI Said (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LOULMET Pierre (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MASSE Francoise (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MAZIERES Evelyne (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MESTRIES Sandra (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
NIFENECKER Jean (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
RODIERE Monique (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ROGET Gerard (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ABBAD Manon (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
AGUERO Brigitte (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
AGUERO Marc (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
ARMENGAUD Sandrine (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ARNAL Nadine (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BESNEHARD Cassandre (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BOURREAU Vincent (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BOUTIN Thierry (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CASAUX Nathalie (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CORTADE Cathy (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
COURSIN Guillaume (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

DASTREVIGNE Thomas (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
DELMAS Audrey (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
DORIATH Marie-Line (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DUFEE Kevin (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
FABRE Celine (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
FAUCANIE Caroline (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
FAYE Beatrice (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
GARBES Pierre (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
GUILLAUME Marie (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
HARMEL Sandra (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
HERNANDEZ Marie-Francoise (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LALANDE Elodie (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LE CLEUYOU Stephanie (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
LE MAGUER Nolwenn (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LESCLAUX Vincent (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
LESTAND Yves (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
LESTRADE Nicole (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LOUVRIER Maxime (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MONTELEONE Olivier (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MOREL Flavie (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
MOREL Djamila (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
NARDARI Lionel (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
NICOLAS Marlene (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
NUNC Sophie (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
OCCHIPINTI Bernard (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
OMARI Zorha (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
OSER Emeline (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
OTTOGALLI Genevieve (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PAVY Laurence (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
PETIT Françoise (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

QUEFFELEC Jean-Baptiste (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
RIBOULEAU Christophe (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ROUQUET Jerome (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SAJOUS Laurent (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
SANVEE Sophie (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SCHWAM Marion (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
STRZELECKI Aurelie (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
ZOELINIRINA-RAJAONESY Chantal (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CROS Emmanuelle (Rodez bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
GAVALDA Elodie (Rodez bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CABANEL Corinne (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CHAILLAN Michele (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DABROWSKI Luc (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LARROQUE Didier (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PELISSOU Daniel (Albi bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
LETIERCE Herve (Cahors bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
MOUHIB Mylene (Cahors bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
PAYET Jean-Thierry (Cahors bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VERGNE Bruno (Cahors bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
WICHTREY Nathalie (Cahors bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ABADIE Dominique (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
AIRAUDI Bruno (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BENRELEM Sofiane (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BERGES Thierry (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BLANCO GIL Pedro (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BOHORQUEZ Christian (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BROUCKE Herve (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BUFFEL Daniel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CIVADIER Julien (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DHUGUES Sandrine (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DUCLAY Mylene (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
ESCUTARY Jean-Claude (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GALENT Norbert (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

GARBAJOSA Arnaud (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GAUBERT Frederique (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
GIROUSSENS Fabien (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
JUSTAMON Elise (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
L'HOTE Romaric (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LACOSTE Alain (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
LAFFITAU Frank (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LECLERC Cecile (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MANNE Sebastien (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MARY Jean-Luc (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MEURISSE Muriel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MONRIBOT Jean-Jerome (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MONTAGNINI Laurent (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MORGANT Jacky (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MULLER Jean-Claude (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
PERILHOU Pierre (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
POMAREDE Eric (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RWALINDA Pierre-Celestin (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SAGNES Jerome (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SCLAFER Laurent (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
VAN POUCKE Pascal (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ACITORES Axel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BERET Rene (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
BOYER Frederic (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CHEVALDONNET Benjamin (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
COREIXAS Stephane (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CROUZET Florian (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DELAMAIDE Vincent (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
DUMONT Laura (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DURIF Sandra (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GARZO Lionel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GONZALEZ Miguel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
JULIEN Marielle (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LAURAIN Damien (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

LECUPPRE Guillaume (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MORCILLO Jeremy (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PETIT Marine (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
PINQUIE Sebastien (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PORADKA Sylvie (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PULBY Jerome (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
RAIMBAULT Bertrand (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ROLLAND Stephanie (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ROUVIER Morgan (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
SAVAJOLS Joseph (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ULPAT Caroline (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BOUCHEMA Philippe (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CAPDEBOSCQ Nicolas (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
COURREGES Marie-Gabrielle (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
DELMAS Lilian (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DULUC Axel (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GAUBERT Guillaume (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GOUAUX Jean-Louis (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
HEBRARD Frederic (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LANNES Jean-Luc (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LOUEY Dominique (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MALLERON Cristelle (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MASCOT Gerard (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MERIC Sofia (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MEZAILLES Christopher (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
SABATO Valerie (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SCENNER Sandrine (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
TARDIF Philippe (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
TUCOU Amaury (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

Annexe VIII à la décision n° 2021/2 du 8 mars 2021 du directeur régional *PILLON Jean-Michel*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
HONNAY David (Toulouse bhr), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ARZOT Magali (Toulouse POC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
WELLER Gwenaelle (Toulouse SRE), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
SENTEX Sabine (Toulouse GIR), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
DUPONT Sarah (Melles CCPD), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BAGAN Amandine (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BERTRAND Thomas (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CABANNE Sandrine (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CORRADINI Muriel (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DELAUX Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DELQUE Nathalie (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DEMOUGEOT Stephane (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
ESPOSITO Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
FOURCADE Nicolas (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
GOSSE Renaud (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GOURINAL Annie (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
GRAY Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GUIBERT Baptiste (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HEROUALI Abdelkader (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
JULIEN Yannick (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
KADRI Celine (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LECUTIER Olivier (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MARLE Aurore (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MATEU Julien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MEREL Laura (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

MILLEROU Marie-Francoise (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MONIE Stephanie (Frouzins bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
NAUDY Jean-Marc (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
RIBERE Stephane (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ROBERT Giovanni (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ROCA ARANDA Carine (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ROQUE Joelle (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SEGUI Sebastien (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
VO THANH Maixent (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
ZUBELI Xavier (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BAGAGE Romain (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BONALDO Stephane (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BRICARD Romain (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
COLIN Arnaud (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DUTAUD Julien (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ESTEFFE Franck (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HARTZ Romain (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
POMIES Julien (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SOULAIMANA Momed (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PREVOT Damien (Foix bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
RANNOU Florence (Foix bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SPADOTTI Jean-Jacques (Foix bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
HERBETH Joseph (Auch bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MIGNARD-SERE Severine (Auch bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
RAGARU Agnes (Auch bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
SEGOUFFIN Romain (Auch bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BENDJEMLA Smain (Montauban bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
CAUBET Marie-Chantal (Montauban bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ROQUES Alain (Montauban bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CABELLO Muriel (Ax les thermes bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CASSOU-LENS Roselyne (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CONSTANS Philippe (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CORREIA Mikael (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DENJEAN Patrice (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DUPLAN Antoine (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ESPINASSE Laetitia (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

ESTIBAL Florent (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GESSE Aurelie (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GROS Jennifer (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
HAMON Thomas (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ILLY Lucas (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MANDER Mathieu (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MARTINS Guillaume (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PERICHON Francois (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PORTIER Guillaume (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
QUARANTA Mickael (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RIVALLAND Benoit (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
TERRIER Ludivine (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
THIBAUT Frederic (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
TOTARO Adeline (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
TOURNEL Xavier (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BONA Helene (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BOUSQUIE Samantha (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BRISE Florian (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CATHALA Carole (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CHASSAIN Gaelle (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CHICOT Florence (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CRABOL Guilhem (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
D'HERBOMEZ Pascal (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GAUFFRE Didier (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GENDRE Simon (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GERON Olivier (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GRIMART Jean-Christophe (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GROSFILLEY Robin (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LAMART Amael (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
NICOD Christophe (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
STACCHETTI Fabienne (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

ALLOUCH Daniel (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BLANCHOIN Jean-Pierre (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BRAHIM Nadia (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BRAS Maxime (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CALVO Marie-Louise (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
CHAINET Claude (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DARRIET Beatrice (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
ELHORGA Yves (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
FUNES Severine (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
GAUTIER Carole (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
HAMBLI Said (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LOULMET Pierre (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MASSE Francoise (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MAZIERES Evelyne (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MESTRIES Sandra (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
NIFENECKER Jean (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
RODIERE Monique (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ROGET Gerard (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ABBAD Manon (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
AGUERO Marc (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
AGUERO Brigitte (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ARMENGAUD Sandrine (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ARNAL Nadine (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BESNEHARD Cassandre (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BOURREAU Vincent (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BOUTIN Thierry (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CASAX Nathalie (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CORTADE Cathy (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000

COURSIN Guillaume (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DASTREVIGNE Thomas (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
DELMAS Audrey (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
DORIATH Marie-Line (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
DUFEE Kevin (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
FABRE Celine (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
FAUCANIE Caroline (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
FAYE Beatrice (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
GARBES Pierre (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
GUILLAUME Marie (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
HARMEL Sandra (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
HERNANDEZ Marie-Francoise (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LALANDE Elodie (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LE CLEUYOU Stephanie (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
LE MAGUER Nolwenn (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LESCLAUX Vincent (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
LESTAND Yves (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
LESTRADE Nicole (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LOUVRIER Maxime (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
MONTELEONE Olivier (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MOREL Flavie (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
MOREL Djamila (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
NARDARI Lionel (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
NICOLAS Marlene (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
NUNC Sophie (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
OCCHIPINTI Bernard (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
OMARI Zorha (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
OSER Emeline (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
OTTOGALLI Genevieve (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PAVY Laurence (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000

PETIT Françoise (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
QUEFFELEC Jean-Baptiste (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
RIBOULEAU Christophe (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
ROUQUET Jerome (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SAJOUS Laurent (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
SANVEE Sophie (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SCHWAM Marion (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
STRZELECKI Aurelie (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
ZOELINIRINA-RAJAONESY Chantal (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CROS Emmanuelle (Rodez bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
GAVALDA Elodie (Rodez bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CABANEL Corinne (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CHAILLAN Michele (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DABROWSKI Luc (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LARROQUE Didier (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PELISSOU Daniel (Albi bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
LETIERCE Herve (Cahors bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
MOUHIB Mylene (Cahors bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
PAYET Jean-Thierry (Cahors bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VERGNE Bruno (Cahors bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
WICHTREY Nathalie (Cahors bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ABADIE Dominique (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
AIRAUDI Bruno (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BENRELEM Sofiane (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BERGES Thierry (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BLANCO GIL Pedro (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BOHORQUEZ Christian (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BROUCKE Herve (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BUFFEL Daniel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CIVADIER Julien (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DHUGUES Sandrine (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DUCLAY Mylene (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000

ESCATARY Jean-Claude (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GALENT Norbert (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GARBAJOSA Arnaud (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GAUBERT Frederique (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
GIROUSSENS Fabien (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
JUSTAMON Elise (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
L'HOTE Romaric (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LACOSTE Alain (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
LAFFITAU Frank (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
LECLERC Cecile (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MANNE Sebastien (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MARY Jean-Luc (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MEURISSE Muriel (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MONRIBOT Jean-Jerome (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MONTAGNINI Laurent (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MORGANT Jacky (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MULLER Jean-Claude (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
PERILHOU Pierre (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
POMAREDE Eric (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
RWALINDA Pierre-Celestin (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
SAGNES Jerome (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SCLAFER Laurent (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
VAN POUCKE Pascal (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ACITORES Axel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
BERET Rene (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
BOYER Frederic (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
CHEVALDONNET Benjamin (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
COREIXAS Stephane (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CROUZET Florian (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DELAMAIDE Vincent (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
DUMONT Laura (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DURIF Sandra (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

GARZO Lionel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GONZALEZ Miguel (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
JULIEN Marielle (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LAURAIN Damien (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LECUPPRE Guillaume (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MORCILLO Jeremy (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PETIT Marine (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
PINQUIE Sebastien (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
PORADKA Sylvie (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PULBY Jerome (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
RAIMBAULT Bertrand (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ROLLAND Stephanie (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ROUVIER Morgan (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
SAVAJOLS Joseph (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
ULPAT Caroline (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BOUCHEMA Philippe (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CAPDEBOSCQ Nicolas (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
COURREGES Marie-Gabrielle (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
DELMAS Lilian (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
DULUC Axel (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GAUBERT Guillaume (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
GOUAUX Jean-Louis (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
HEBRARD Frederic (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LANNES Jean-Luc (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LOUEY Dominique (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MALLERON Cristelle (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MASCOT Gerard (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
MERIC Sofia (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
MEZAILLES Christopher (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
SABATO Valerie (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SCENNER Sandrine (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
TARDIF Philippe (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
TUCOU Amaury (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

TOULOUSE, LE 8 MARS 2021

DR Toulouse
7 PLACE ALFONSE JOURDAIN
31080 TOULOUSE
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : HOULLIER Philippe
Téléphone : 09 70 27 60 00
Télécopie : 05 61 21 81 65
Mél : dr-toulouse@douane.finances.gouv.fr

Version anonymisée de la décision 2021/2 du directeur régional à TOULOUSE portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à MONTPELLIER dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à MONTPELLIER, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe I reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
--	----------	--------------	-------	-------------	-----------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe II à la décision n° 2021/2 du 8 mars 2021 du directeur régional
PILLON Jean-Michel**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe II reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
---	----------	------------	-------	--------	-------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe III reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis

« PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
--	------------------	----------------	---------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe IV à la décision n° 2021/2 du 8 mars 2021 du directeur régional
PILLON Jean-Michel**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IV reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 26731 (Cahors bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 26923 (Toulouse SRE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	6000	15000	60000
Matricule 36965 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 37393 (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 38008 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 38932 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 38938 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 39411 (Eauze c.v.a), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 39569 (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 39976 (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 40248 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 40373 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 40422 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41064 (Foix bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 41162 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41223 (Auch bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 41627 (Cahors bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 41630 (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 41711 (Toulouse div. 2), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	6000	15000	60000
Matricule 41827 (Eauze c.v.a), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 42610 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 42984 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43206 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 43328 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000

Matricule 43345 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 43350 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43434 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 43450 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43993 (Toulouse POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	illimité	100000	250000
Matricule 44009 (Auch bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 44421 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44462 (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 44688 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44744 (Albi bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 44908 (Toulouse POC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44947 (Rodez bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 45346 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45525 (Gaillac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 45646 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 45969 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 46571 (Gaillac viti), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 46828 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46843 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 47129 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 47225 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 50058 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50198 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50253 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50274 (Cahors bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50322 (Toulouse GIR), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 51054 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51366 (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 51794 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51844 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52054 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 52093 (Toulouse div. 1), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	6000	15000	60000
Matricule 52200 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 52271 (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52299 (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52355 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52492 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 52528 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52627 (Ax les thermes bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 52716 (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53136 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 53156 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 53213 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53364 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 53438 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53562 (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53608 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53690 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53702 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53853 (Toulouse div. 2), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	6000	15000	60000
Matricule 54044 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54186 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 54196 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54386 (Gaillac viti), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 54504 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 54855 (Montauban bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 55190 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 55288 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 55360 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 55511 (Toulouse PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	15000	50000	125000
Matricule 55518 (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55544 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 55942 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56016 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56226 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 56308 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 56528 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 56689 (Frouzins bsi), INSPECTEUR DGDDI	3000	10000	30000
Matricule 56734 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 56951 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 57015 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57108 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57126 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57525 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57816 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 57992 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 58050 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

Matricule 58144 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 58252 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58634 (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58652 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58779 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58804 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58845 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59132 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59378 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59408 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59510 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59522 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59660 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59712 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59760 (Toulouse bhr), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59780 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59824 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59830 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59856 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59872 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59968 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60308 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 60393 (Rodez bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60580 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 60646 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 60702 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 60720 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 60872 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 61118 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 61208 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 61214 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61254 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 61544 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 61962 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62080 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62092 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62120 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62228 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62302 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

Matricule 62540 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62674 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62828 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62838 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62914 (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63046 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63392 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63402 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63458 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63465 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63472 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63510 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63592 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63632 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63640 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63716 (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63756 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63808 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63880 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63898 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63990 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64016 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64132 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64160 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64206 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64270 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64272 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64284 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64624 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64744 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64884 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64940 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64978 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64986 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 65024 (Melles CCPD), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

Matricule 65026 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 65028 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 65036 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 65040 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 65194 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 65304 (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65544 (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65562 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 65990 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 66254 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe V reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe VI à la décision n° 2021/2 du 8 mars 2021 du directeur régional
PILLON Jean-Michel

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VI reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
--	--------------------------------	--------------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de manquement à l'obligation déclarative, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe VII à la décision n° 2021/2 du 8 mars 2021 du directeur régional
PILLON Jean-Michel**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 26731 (Cahors bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 35457 (Montauban bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 36965 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 37393 (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 38008 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 38103 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 38932 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 38938 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 39569 (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 39659 (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 39886 (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 39976 (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40248 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 40373 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40422 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40779 (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41064 (Foix bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41118 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41162 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41223 (Auch bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41321 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41627 (Cahors bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 41630 (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42356 (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42399 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42445 (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42610 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 42798 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42984 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43206 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 43328 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 43345 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43350 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43434 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 43450 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43870 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44009 (Auch bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44421 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44462 (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44632 (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44687 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44688 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44738 (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44744 (Albi bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44908 (Toulouse POC), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44947 (Rodez bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44953 (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45346 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45646 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 45969 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 46185 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46187 (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46446 (Foix bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46828 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46833 (Montauban bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46839 (Auch bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 46843 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 47129 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 47225 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 50058 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50198 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50212 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50247 (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50253 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50274 (Cahors bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50322 (Toulouse GIR), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51049 (Cahors bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51054 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51116 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51366 (Blagnac bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51768 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51794 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51844 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51965 (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51973 (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52038 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52054 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 52200 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 52221 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52271 (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52299 (Albi bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52355 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52492 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52528 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52627 (Ax les thermes bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52716 (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52717 (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53136 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 53140 (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53156 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 53213 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53364 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 53438 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53562 (Millau bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 53608 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53682 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53690 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53702 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54044 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54186 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 54196 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54504 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 54629 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54630 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54671 (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54855 (Montauban bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55190 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 55288 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 55360 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 55473 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55518 (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55544 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 55810 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55867 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55918 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55931 (Cahors bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55942 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56016 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56226 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 56229 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56287 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56308 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 56528 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 56660 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56689 (Frouzins bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56734 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 56799 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56951 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 57015 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57067 (Toulouse portet bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57108 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57126 (Tarbes bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 57292 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57313 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57525 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57816 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 57915 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57947 (Foix bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57949 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57992 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 58050 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 58086 (Auch bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58141 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58144 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 58249 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58252 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58589 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58634 (Millau bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58652 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58779 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58804 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58845 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59132 (Blagnac bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59311 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59378 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59408 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59510 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59522 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59554 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59657 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59660 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59712 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59760 (Toulouse bhr), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59780 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59824 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59830 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59856 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59872 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 59968 (Frouzins bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 60308 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 60393 (Rodez bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60457 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60580 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 60646 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 60667 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60702 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 60710 (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60720 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 60825 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60872 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 61118 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 61208 (Blagnac bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 61214 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61254 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 61273 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61415 (Toulouse portet bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61544 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 61962 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62080 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62092 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62120 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62228 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62302 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62540 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62617 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62665 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62674 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62695 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62828 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62838 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 62914 (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62994 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63040 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 63046 (Montauban bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63392 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63402 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63458 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63465 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63472 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63510 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63592 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63632 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63640 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63716 (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63756 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63808 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63880 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63898 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 63990 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64016 (Frouzins bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64047 (Toulouse blagnac aero bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64132 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64160 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64206 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64229 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64270 (Montauban bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64272 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64284 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64624 (Ax les thermes bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64744 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64884 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64940 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64978 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 64986 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 65024 (Melles CCPD), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 65026 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 65028 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 65036 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

Matricule 65040 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 65194 (Tarbes bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 65304 (Gaud bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65544 (Millau bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65562 (Millau bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 65742 (Toulouse blagnac aero bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65990 (Gaud bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000
Matricule 66254 (Ax les thermes bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	700	3500	7000

Version anonymisée de l'Annexe VIII à la décision n° 2021/2 du 8 mars 2021 du directeur régional
PILLON Jean-Michel

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VIII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

DRAAF Occitanie

R76-2021-03-10-002

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures au GAEC de la LOUBATIE (MOULY Catherine & Eric), enregistré sous le n°C 2015747, d'une superficie de 1,74 hectares



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGRI N°R76-2021-061

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime dans ses articles L312-1, L331-1 à L331-12, R312-1 à R312-3, R331-1 à R331-12 ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 du préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées portant schéma directeur régional des exploitations agricoles pour les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2020 du préfet de la région Occitanie portant délégation de signature à M. Florent GUHL directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2020 n° R76-2020-11-30-032/DRAAF du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF ;

Vu la demande d'autorisation d'exploiter déposée par le GAEC de la LOUBATIE (MOULY Catherine & Eric) demeurant La Loubatie – 12220 PEYRUSSE LE ROC auprès de la direction départementale des territoires de l'Aveyron, enregistrée le 30 septembre 2020 sous le numéro C 2015747 relative à un bien foncier agricole d'une superficie de 1,74 hectare, sis sur la commune de DRULHE ;

Vu la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie en date du 22 décembre 2020 de prolongation du délai d'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter déposée par le GAEC de la LOUBATIE (MOULY Catherine & Eric) ;

Vu la demande d'autorisation d'exploiter concurrente déposée par le GAEC du CHEVREFEUILLE (CANTALOUBE Nicole & Bruno) demeurant à Le Gua – 12350 DRULHE auprès de la direction départementale des territoires de l'Aveyron, enregistrée le 07 décembre 2020 sous le numéro C 2015874 relative à un bien foncier agricole d'une superficie de 4,8090 hectares sis sur la commune de DRULHE et propriété de Monsieur VERNHET Jean-Claude ;

Service Régional de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Site Montpellier – Immeuble NÉOS – 697 Avenue Étienne MEHUL CA Croix d'Argent CS 90077 - 34078 MONTPELLIER Cedex 3
Tél. 04 67 10 18 80 – Fax. 04 67 10 01 02
Courriel : structures.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr
site internet : <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/>

1/3

Vu le seuil de soumission au contrôle des structures fixé à 52 hectares par demandeur sur la commune de DRULHE par le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) pour les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne ;

Considérant que le GAEC de la LOUBATIE (MOULY Catherine & Eric) dispose avant opération de 87,55 hectares pour 2 associés exploitants avec une production de bovins ;

Considérant que la demande d'autorisation d'exploiter 1,74 hectare déposée par le GAEC de la LOUBATIE (MOULY Catherine & Eric) porte la surface agricole de l'exploitation après opération à 89,29 hectares, soit 44,64 hectares par associé exploitant ;

Considérant que la parcelle A 344 en concurrence, sise sur la commune de DRULHE et d'une contenance de 1,74 hectare, se situe à moins de 500 mètres en droite ligne des bâtiments abritant les animaux du GAEC de la LOUBATIE (MOULY Catherine & Eric)

Considérant que l'opération envisagée par le GAEC de la LOUBATIE (MOULY Catherine & Eric) correspond à la priorité **n°2 (restructuration parcellaire)** du SDREA ;

Considérant que le GAEC du CHEVREFEUILLE (CANTALOUBE Nicole & Bruno) dispose avant opération de 91,34 hectares pour 2 associés exploitants avec une production de bovins ;

Considérant que la demande d'autorisation d'exploiter 4,81 hectares déposée par le GAEC du CHEVREFEUILLE (CANTALOUBE Nicole & Bruno) porte la surface agricole de l'exploitation après opération à 96,15 hectares, soit 48,07 hectares par associé exploitant ;

Considérant que l'opération envisagée par le GAEC du CHEVREFEUILLE (CANTALOUBE Nicole & Eric) correspond **au rang de priorité n°6 (autre agrandissement)** au regard du SDREA ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le GAEC de la LOUBATIE (MOULY Catherine & Eric) dont le siège d'exploitation est situé à La Loubatie – 12220 PEYRUSSE LE ROC est autorisé à exploiter le bien foncier agricole d'une superficie de 1,74 hectare (parcelle A 344), sis sur la commune de DRULHE appartenant à Monsieur VERNHET Jean-Claude.

Art. 2. – La présente autorisation sera périmée si les parcelles sur lesquelles porte l'autorisation n'ont pas été mises en culture avant l'expiration de l'année culturale qui suit la date de sa notification ou, dans le cas prévu à l'article L. 330-4 du code rural et de la pêche maritime, avant l'expiration de l'année culturale qui suit celle de la fin du versement des aides. Si les parcelles sont louées, l'année culturale à prendre en considération est celle qui suit le départ effectif du preneur en place, sauf si la situation personnelle du demandeur change au regard du contrôle des structures (article L. 331-4 du code rural et de la pêche maritime).

Art. 3. – La présente autorisation n'est valable qu'au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles (livre III, titre III du code rural et de la pêche maritime). Elle ne préjuge en rien des suites données aux autres demandes effectuées par le bénéficiaire de la présente autorisation dans le cadre d'autres réglementations. Elle ne dispense en aucun cas ledit bénéficiaire d'entreprendre les démarches au titre d'autres réglementations.

Art. 4. – Le secrétaire général aux affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur départemental des territoires de l'Aveyron sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et au propriétaire, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie et affiché en mairie de la commune intéressée.

Recours : Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre en charge de l'agriculture ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours), vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Fait à Montpellier, le 10 mars 2021

Pour le Directeur régional et par délégation,
Le Chef du service régional de l'agriculture
et de l'agroalimentaire

signé

Guillaume RANDRIAMAMPITA

DRAAF Occitanie

R76-2021-03-09-002

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures au GAEC de la MOULINE (LAUMOND Christian & Quentin), enregistré sous le n°12210007, d'une superficie de 153,42 hectares



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGRI N°R76-2021-063

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime dans ses articles L312-1, L331-1 à L331-12, R312-1 à R312-3, R331-1 à R331-12 ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 du préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées portant schéma directeur régional des exploitations agricoles pour les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2020 du préfet de la région Occitanie portant délégation de signature à M. Florent GUHL directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2020 n° R76-2020-11-30-032/DRAAF du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF ;

Vu la demande d'autorisation d'exploiter déposée par le GAEC LA MOULINE (LAUMOND Christian & Quentin) demeurant à La Cabanonie – 12220 PEYRUSSE LE ROC auprès de la direction départementale des territoires de l'Aveyron, enregistrée le 30 septembre 2020 sous le numéro 12210007 relative à un bien foncier agricole d'une superficie de 153,42 hectares sis sur les communes d'ASPRIERES, LES ALBRES, NAUSSAC, SONNAC, & PEYRUSSE LE ROC ;

Vu la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt de la région Occitanie en date du 27 janvier 2021, de prolongation du délai d'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter déposée par le GAEC LA MOULINE (LAUMOND Christian & Quentin) ;

Vu le seuil de soumission au contrôle des structures fixé à 72 hectares par demandeur sur la commune de NAUSSAC par le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) pour les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne ;

Vu le seuil de viabilité fixé à 36,40 hectares par associé exploitant sur la commune de PEYRUSSE LE ROC par le SDREA ;

Site Montpellier – Immeuble NÉOS – 697 Avenue Étienne MEHUL CA Croix d'Argent CS 90077 - 34078 MONTPELLIER Cedex 3
Tél. 04 67 10 18 80 – Fax. 04 67 10 01 02
Courriel : structures.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr
site internet : <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/>

1/3

Vu la demande d'autorisation d'exploiter concurrente déposée par le GAEC de COUPELY (LAUMON Sébastien & Yvette) demeurant à Coupely – 12260 SALLES-COURBATIERS auprès de la direction départementale des territoires de l'Aveyron, enregistrée le 08 décembre 2020 sous le numéro 12210124 relative à un bien foncier agricole d'une superficie de 7,30 hectares sis sur la commune de NAUSSAC et propriété de Monsieur LAUMON Christian ;

Vu le seuil de viabilité fixé à 50,40 hectares par associé exploitant sur la commune de SALLES-COURBATIERS par le SDREA ;

Considérant que la demande d'autorisation d'exploiter déposée par le GAEC LA MOULINE (LAUMOND Christian & Quentin) permet l'exploitation d'une surface agricole de 153,42 hectares, soit 76,71 hectares par associé exploitant ;

Considérant que Monsieur LAUMON Quentin s'installe avec la Dotation Jeune Agriculteur ;

Considérant que l'opération envisagée par le GAEC LA MOULINE (LAUMOND Christian & Quentin) correspond à **la priorité n°3 (installation avec DJA)** du SDREA ;

Considérant que le GAEC de COUPELY (LAUMON Sébastien & Yvette) dispose avant opération de 80,73 hectares pour 2 associés exploitants avec une production de bovins ;

Considérant que la demande d'autorisation d'exploiter 7,30 hectares déposée par le GAEC de COUPELY (LAUMON Sébastien & Yvette) porterait la surface agricole de l'exploitation après opération à 88,03 hectares, soit 44,01 hectares par associé exploitant ;

Considérant que l'opération envisagée par le GAEC de COUPELY (LAUMON Sébastien & Yvette) correspond **au rang de priorité n°5 (consolidation d'exploitation)** au regard du SDREA ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le GAEC de la MOULINE (LAUMOND Christian & Quentin) dont le siège d'exploitation est situé à La Cabanonie – 12220 PEYRUSSE LE ROC est autorisé à exploiter le bien foncier agricole d'une superficie de 153,42 hectares, sis sur les communes d'ASPRIERES, LES ALBRES, NAUSSAC, SONNAC, & PEYRUSSE LE ROC, appartenant à Monsieur LAUMOND Christian et à Monsieur MOULINO Christian.

Art. 2. – La présente autorisation sera périmée si le fonds n'a pas été mis en culture avant l'expiration de l'année culturale qui suit la date de sa notification ou, dans le cas prévu à l'article L. 330-4 du code rural et de la pêche maritime, avant l'expiration de l'année culturale qui suit celle de la fin du versement des aides. Si le bien est loué, l'année culturale à prendre en considération est celle qui suit le départ effectif du preneur en place, sauf si la situation personnelle du demandeur change au regard du contrôle des structures (article L. 331-4 du code rural et de la pêche maritime).

Art. 3. – La présente autorisation n'est valable qu'au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles (livre III, titre III du code rural et de la pêche maritime). Elle ne préjuge en rien des suites données aux autres demandes effectuées par le bénéficiaire de la présente autorisation dans le cadre d'autres réglementations. Elle ne dispense en aucun cas ledit bénéficiaire d'entreprendre les démarches au titre d'autres réglementations.

Art. 4. – Le secrétaire général aux affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur départemental des territoires de l'Aveyron sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et au propriétaire, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie et affiché en mairie de la commune intéressée.

Recours : Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre en charge de l'agriculture ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours), vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Fait à Montpellier, le 09 mars 2021

Pour le Directeur régional et par délégation,
Le Chef du service régional de l'agriculture
et de l'agroalimentaire

signé

Guillaume RANDRIAMAMPITA

DRAAF Occitanie

R76-2021-03-09-001

Arrêté portant autorisation partielle d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures au GAEC de PLANTEVIGNE (LACOMBE Nathalie, Eric & Jérémy), enregistré sous le n°12210034, d'une superficie de 3,91 hectares



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGRI N°R76-2021-043

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté portant autorisation partielle d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime dans ses articles L312-1, L331-1 à L331-12, R312-1 à R312-3, R331-1 à R331-12 ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 du préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées portant schéma directeur régional des exploitations agricoles pour les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2020 du préfet de la région Occitanie portant délégation de signature à M. Florent GUHL directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2020 n° R76-2020-11-30-032/DRAAF du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF ;

Vu la demande d'autorisation d'exploiter déposée par le GAEC de PLANTEVIGNE (LACOMBE Nathalie, Eric & Jérémy) demeurant Plantevigne – 12300 FIRMI auprès de la direction départementale des territoires de l'Aveyron, enregistrée le 30 septembre 2020 sous le numéro 12210034 relative à un bien foncier agricole d'une superficie de 32,05 hectares ;

Vu la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie en date du 18 janvier 2021, de prolongation du délai d'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter déposée par le GAEC de PLANTEVIGNE (LACOMBE Nathalie, Eric & Jérémy) ;

Vu le courriel en date du 6 janvier 2021 de l'EARL du PERGADOU (CERLES Guillaume), domicilié à Merlet - Noilhac – 12320 CONQUES EN ROUERGUE informant la Direction Départementale de l'Aveyron, être titulaire d'un bail rural sur les terres objet de la demande du GAEC DE PLANTEVIGNE ;

Vu le bail conclu le 1^{er} avril 2003 entre Madame et Monsieur LACOMBE Candie & René et Madame et Monsieur CERLES Danièle & Gérard pour une durée de 9 ans renouvelable par tacite reconduction ;

Service régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire
Site Montpellier – Immeuble NÉOS – 697 Avenue Étienne MEHUL CA Croix d'Argent CS 90077 - 34078 MONTPELLIER Cedex 3
Tél. 04 67 10 18 80 – Fax. 04 67 10 01 02
Courriel : structures.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr
site internet : <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/>

Vu le seuil de soumission au contrôle des structures fixé à 72 hectares par demandeur sur la commune de CONQUES EN ROUERGUE par le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) pour les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne ;

Considérant que le GAEC de PLANTEVIGNE (LACOMBE Nathalie, Eric & Jérémy) dispose avant opération de 124,24 hectares pour 2 associés exploitants avec une production de bovins lait ;

Considérant que la demande d'autorisation d'exploiter 32,05 hectares déposée par le GAEC de PLANTEVIGNE porte la surface agricole de l'exploitation après opération à 156,29 hectares, soit 52,09 hectares par associé exploitant ;

Considérant que l'opération envisagée par le GAEC de PLANTEVIGNE correspond à la priorité **n°6 (autre agrandissement)** du SDREA ;

Considérant que l'EARL du PERGADOU (CERLES Guillaume) dispose avant opération de 91,34 hectares pour 2 associés exploitants avec une production de bovins ;

Considérant que la surface agricole utile (SAU) déclarée par l'EARL du PERGADOU pour la campagne 2020 est de 47 ha 08 ;

Considérant que l'opération envisagée diminuerait la surface de l'exploitation de l'EARL du PERGADOU de 28 ha 14 soit une réduction de surface de 59,77% et ramènerait la surface de l'exploitation à 18 ha 94 ;

Considérant que l'EARL du PERGADOU est le preneur en place sur les parcelles objet de la demande et que sa situation correspond en conséquence à la priorité **n° 1 (réduction involontaire de surface de plus de 50 % de l'exploitation)** du SDREA ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le GAEC de PLANTEVIGNE (LACOMBE Nathalie, Eric & Jérémy) dont le siège d'exploitation est situé à Plantevigne – 12300 FIRMI est autorisé à exploiter le bien foncier agricole d'une superficie de 3,91 hectares (parcelles AB 120 & AB 679), sis sur la commune de CONQUES EN ROUERGUE appartenant à Messieurs LACOMBE René & Philippe.

Le GAEC de PLANTEVIGNE n'est pas autorisé à exploiter le bien agricole d'une superficie de 28,14 hectares (parcelles AB 37 – 38 – 39 – 40 – 41 – 42 – 43 – 44 – 45 – 46 – 47 – 49 – 51 - 52 - 53 – 54 – 55 – 56 – 57 – 58, B 158 – 168 – 169 – 170 – 171 – 172 – 173 – 174 – 449 – 535 – 542 – 543 – 556 – 557 – 622 & 643), sur la commune de CONQUES EN ROUERGUE propriété de Madame LACOMBE Candie & Monsieur MABILEAU Dominique.

Art. 2. – S'il est constaté que le bien foncier agricole objet de la demande est exploité malgré le présent refus d'exploiter, le contrevenant s'expose à des sanctions pécuniaires après la mise en demeure par le préfet de région de régulariser sa situation. Le montant des dites sanctions pécuniaires est compris entre 304,90 € et 914,70 € par hectare (article L.331-7 du code rural et de la pêche maritime).

Art. 3. – La présente autorisation sera périmée si les parcelles sur lesquelles porte l'autorisation n'ont pas été mises en culture avant l'expiration de l'année culturale qui suit la date de sa notification ou, dans le cas prévu à l'article L. 330-4 du code rural et de la pêche maritime, avant l'expiration de l'année culturale qui suit celle de la fin du versement des aides. Si les parcelles sont louées, l'année culturale à prendre en considération est celle qui suit le départ effectif du preneur en place, sauf si la situation personnelle du demandeur change au regard du contrôle des structures (article L. 331-4 du code rural et de la pêche maritime).

Art. 4. – La présente autorisation n'est valable qu'au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles (livre III, titre III du code rural et de la pêche maritime). Elle ne préjuge en rien des suites données aux autres demandes effectuées par le bénéficiaire de la présente autorisation dans le cadre d'autres réglementations. Elle ne dispense en aucun cas ledit bénéficiaire d'entreprendre les démarches au titre d'autres réglementations.

Art. 5. – Le secrétaire général aux affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur départemental des territoires de l'Aveyron sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et au propriétaire, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie et affiché en mairie de la commune intéressée.

Recours : Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre en charge de l'agriculture ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours), vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Fait à Montpellier, le 09 mars 2021

Pour le Directeur régional et par délégation,
Le Chef du service régional de l'agriculture
et de l'agroalimentaire

signé

Guillaume RANDRIAMAMPITA

DRAAF Occitanie

R76-2021-03-10-003

Arrêté portant autorisation partielle d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures au GAEC du CHEVREFEUILLE (CANTALOUBE Nicole & Bruno), enregistré sous le n°C 2015874, d'une superficie de 4,81 hectares

AGRI N°R76-2021-062

**Arrêté portant autorisation partielle d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime dans ses articles L312-1, L331-1 à L331-12, R312-1 à R312-3, R331-1 à R331-12 ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 du préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées portant schéma directeur régional des exploitations agricoles pour les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2020 du préfet de la région Occitanie portant délégation de signature à M. Florent GUHL directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2020 n° R76-2020-11-30-032/DRAAF du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF ;

Vu la demande d'autorisation d'exploiter déposée par le GAEC de la LOUBATIE (MOULY Catherine & Eric) demeurant La Loubatie – 12220 PEYRUSSE LE ROC auprès de la direction départementale des territoires de l'Aveyron, enregistrée le 30 septembre 2020 sous le numéro C 2015747 relative à un bien foncier agricole d'une superficie de 1,74 hectare sis sur la commune de DRULHE ;

Vu la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie en date du 22 décembre 2020, de prolongation du délai d'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter déposée par le GAEC de la LOUBATIE (MOULY Catherine & Eric) ;

Vu la demande d'autorisation d'exploiter concurrente déposée par le GAEC du CHEVREFEUILLE (CANTALOUBE Nicole & Bruno) demeurant à Le Gua – 12350 DRULHE auprès de la direction départementale des territoires de l'Aveyron, enregistrée le 07 décembre 2020 sous le numéro C 2015874 relative à un bien foncier agricole d'une superficie de 4,8090 hectares sis sur la commune de DRULHE et propriété de Monsieur VERNHET Jean-Claude ;

Vu le seuil de soumission au contrôle des structures fixé à 52 hectares par demandeur sur la commune de DRULHE par le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) pour les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne ;

Considérant que le GAEC de la LOUBATIE (MOULY Catherine & Eric) dispose avant opération de 87,55 hectares pour 2 associés exploitants avec une production de bovins ;

Considérant que la demande d'autorisation d'exploiter 1,74 hectare déposée par le GAEC de la LOUBATIE (MOULY Catherine & Eric) porte la surface agricole de l'exploitation après opération à 89,29 hectares, soit 44,64 hectares par associé exploitant ;

Considérant que la parcelle A 344 en concurrence, sise sur la commune de DRULHE et d'une contenance de 1,74 hectare, se situe à moins de 500 mètres en droite ligne des bâtiments abritant les animaux du GAEC de la LOUBATIE (MOULY Catherine & Eric)

Considérant par conséquent que l'opération envisagée par le GAEC de la LOUBATIE (MOULY Catherine & Eric) correspond à la priorité **n°2 (restructuration parcellaire)** du SDREA ;

Considérant que le GAEC du CHEVREFEUILLE (CANTALOUBE Nicole & Bruno) dispose avant opération de 91,34 hectares pour 2 associés exploitants avec une production de bovins ;

Considérant que la demande d'autorisation d'exploiter 4,81 hectares déposée par le GAEC du CHEVREFEUILLE (CANTALOUBE Nicole & Bruno) porte la surface agricole de l'exploitation après opération à 96,15 hectares, soit 48,07 hectares par associé exploitant ;

Considérant que l'opération envisagée par le GAEC du CHEVREFEUILLE (CANTALOUBE Nicole & Eric) correspond **au rang de priorité n°6 (autre agrandissement)** au regard du SDREA ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le GAEC du CHEVREFEUILLE (CANTALOUBE Nicole & Bruno) dont le siège d'exploitation est situé à Le Gua – 12350 DRULHE est autorisé à exploiter le bien foncier agricole d'une superficie de 3,0690 hectares (parcelle A 335 & 1184), sis sur la commune de DRULHE appartenant à Monsieur VERNHET Jean-Claude.

Le GAEC du CHEVREFEUILLE (CANTALOUBE Nicole & Bruno) n'est pas autorisé à exploiter le bien agricole d'une superficie de 1,74 hectare (parcelle A 344), sis sur la commune de DRULHE propriété de Monsieur VERNHET Jean-Claude.

Art. 2. – S'il est constaté que le bien foncier agricole objet de la demande est exploité malgré le présent refus d'exploiter, le contrevenant s'expose à des sanctions pécuniaires après la mise en demeure par le préfet de région de régulariser sa situation. Le montant des dites sanctions pécuniaires est compris entre 304,90 € et 914,70 € par hectare (article L.331-7 du code rural et de la pêche maritime).

Art. 3. – La présente autorisation sera périmée si les parcelles sur lesquelles porte l'autorisation n'ont pas été mises en culture avant l'expiration de l'année culturale qui suit la date de sa notification ou, dans le cas prévu à l'article L. 330-4 du code rural et de la pêche maritime, avant l'expiration de l'année culturale qui suit celle de la fin du versement des aides. Si les parcelles sont louées, l'année culturale à prendre en considération est celle qui suit le départ effectif du preneur en place, sauf si la situation personnelle du demandeur change au regard du contrôle des structures (article L. 331-4 du code rural et de la pêche maritime).

Art. 4. – La présente autorisation n'est valable qu'au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles (livre III, titre III du code rural et de la pêche maritime). Elle ne préjuge en rien des suites données aux autres demandes effectuées par le bénéficiaire de la présente autorisation dans le cadre d'autres réglementations. Elle ne dispense en aucun cas ledit bénéficiaire d'entreprendre les démarches au titre d'autres réglementations.

Art. 5. – Le secrétaire général aux affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur départemental des territoires de l'Aveyron sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et au propriétaire, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie et affiché en mairie de la commune intéressée.

Recours : Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre en charge de l'agriculture ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours), vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Fait à Montpellier, le 10 mars 2021

Pour le Directeur régional et par délégation,
Le Chef du service régional de l'agriculture
et de l'agroalimentaire

signé

Guillaume RANDRIAMAMPITA

DRAAF Occitanie

R76-2021-03-10-004

Arrêté portant autorisation partielle d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures au GAEC ROUZIERES (ROUZIERES Sylvie et Benjamin), enregistré sous le n°46200039, d'une superficie de 28,4701 hectares



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

AGRI N°R76-2021-070

**Arrêté portant autorisation partielle d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime dans ses articles L312-1, L331-1 à L331-12, R312-1 à R312-3, R331-1 à R331-12 ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 du préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées portant schéma directeur régional des exploitations agricoles pour les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2020 du préfet de la région Occitanie portant délégation de signature à M. Florent GUHL directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2020 n° R76-2020-11-30-032/DRAAF du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF ;

Vu la demande d'autorisation d'exploiter déposée par le GAEC ROUZIERES, représenté par Mme et M. ROUZIERES Sylvie et Benjamin, domicilié à Saint-Sulpice sis 15600 MAURS auprès de la direction départementale des territoires du Lot, enregistrée le 23 novembre 2020 sous le n° 46200039, relative à un bien foncier agricole d'une superficie de 30,0861 hectares appartenant à M. SALLES Jacques sis sur la commune de FELZINS (46270) et MONTREDON (46270).

Vu la demande concurrente partielle, déposée par M. BESSIERES Vincent, demeurant à la croix sis 46270 SAINT JEAN MIRABEL, le 21 janvier 2021 sous le numéro 46210007.

Vu l'avis émis par la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) réunie le 25 février 2021 ;

Considérant que la surface exploitée par le GAEC ROUZIERES, représenté par Mme et M. ROUZIERES Sylvie et Benjamin, est de 118,45ha (déclaration dans le formulaire de demande d'autorisation d'exploiter).

Considérant que la surface exploitée par M. BESSIERES Vincent est de 45,11 ha (déclaration PAC 2020).

Site Montpellier – Immeuble NÉOS – 697 Avenue Étienne MEHUL CA Croix d'Argent CS 90077 - 34078 MONTPELLIER Cedex 3
Tél. 04 67 10 18 80 – Fax. 04 67 10 01 02
Courriel : structures.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr
site internet : <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/>

Considérant que l'opération envisagée porte la surface agricole pondérée mis en valeur après opération par le GAEC ROUZIERES, représenté par Mme et M. ROUZIERES Sylvie et Benjamin, à 74,27 ha par associé exploitant ;

Considérant que l'opération envisagée porte la surface agricole pondérée mis en valeur après opération par M. BESSIERES Vincent à 46,73 ha par associé exploitant ;

Considérant que le seuil de déclenchement du contrôle des structures dans les communes de FELZINS et MONTREDON est de 72ha ;

Considérant que le seuil de viabilité d'une exploitation dans les communes de FELZINS et MONTREDON est de 50 ha de surface agricole utile pondérée par nombre d'associés exploitants de l'exploitation ;

Considérant que l'opération envisagée par le GAEC ROUZIERES, représenté par Mme et M. ROUZIERES Sylvie et Benjamin, correspond à la priorité n°6 du SDREA (autre agrandissement) pour l'ensemble des surfaces demandées, soit 30,0861 ha ;

Considérant que l'opération envisagée par M. BESSIERES Vincent correspond à la priorité n°5 «Consolidation d'exploitation n'atteignant pas le seuil de viabilité» pour les parcelles demandées soit 1,616 ha ;

Considérant que la demande de M. BESSIERES Vincent n'est pas soumise au contrôle des structures ;

Considérant que la demande susvisée rentre dans le champ d'application du contrôle des structures et qu'elle est conforme aux dispositions du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le GAEC ROUZIERES, représenté par Mme et M. ROUZIERES Sylvie et Benjamin dont le siège d'exploitation est situé à Saint Sulpice sis 15600 MAURS **n'est pas autorisé à exploiter le bien foncier agricole d'une superficie de 1,616 hectares** FELZINS (détails des parcelles en annexe 1) dont M. Jacques SALLES est propriétaire.

Art. 2. – Le GAEC ROUZIERES, représenté par Mme et M. ROUZIERES Sylvie et Benjamin dont le siège d'exploitation est situé à Saint Sulpice sis 15600 MAURS **est autorisé à exploiter le bien foncier agricole d'une superficie de 28,4701 hectares** MONTREDON (détails des parcelles en annexe 1) dont M. Jacques SALLES est propriétaire.

Art. 3. – S'il est constaté que le bien foncier agricole objet de la demande est exploité malgré le présent refus d'exploiter, le contrevenant s'expose à des sanctions pécuniaires après mise en demeure par le préfet de région de régulariser sa situation. Le montant desdites sanctions pécuniaires est compris entre 304,90 € et 914,70 € par hectare (article L. 331-7 du code rural et de la pêche maritime).

Art. 4. – La présente autorisation n'est valable qu'au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles (livre III, titre III du code rural et de la pêche maritime). Elle ne préjuge en rien des suites données aux autres demandes effectuées par le bénéficiaire de la présente autorisation dans le cadre d'autres réglementations. Elle ne dispense en aucun cas ledit bénéficiaire d'entreprendre les démarches au titre d'autres réglementations.

Art. 5. – La présente autorisation n'est valable qu'au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles (livre III, titre III du code rural et de la pêche maritime). Elle ne préjuge en rien des suites données aux autres demandes effectuées par le bénéficiaire de la présente autorisation dans le cadre d'autres réglementations. Elle ne dispense en aucun cas ledit bénéficiaire d'entreprendre les démarches au titre d'autres réglementations.

Art. 6. – Le secrétaire général aux affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur départemental des territoires du Lot sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, au propriétaire et au preneur en place, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie et affiché en mairie de la commune intéressée.

Recours : *Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :*

- *soit un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre en charge de l'agriculture ;*
- *soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.*

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours), vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Fait à Montpellier, le 10 mars 2021

Pour le Directeur régional et par délégation,
Le Chef du service régional de l'agriculture
et de l'agroalimentaire

signé

Guillaume RANDRIAMAMPITA

Annexe 1

Commune	Section	Plan	Contenance en (ha)	GAEC ROUZIERES	Vincent BESSIERES	Propriétaire
MONTREDON	ZI	53 A	1,0652	X		BOUTARIC Michel et Alice
		53 B	0,0148	X		
		54 J	0,53	X		
		54 K	0,53	X		
MONTREDON	ZI	52	0,796	X		BOS André et CARLES Josette
MONTREDON	ZC	1	2,554	X		SALLES Jacques
		21 J	1,4893	X		
		21 K	2,9787	X		
		74 J	1,5	X		
		74 K	0,6723	X		
	ZI	74 L	0,16	X		
		17	0,218	X		
		25	0,23	X		
		26	0,085	X		
		31 J	0,96	X		
		31 K	0,96	X		
		31 L	0,16	X		
		34 AJ	0,5637	X		
		34 AK	1,1273	X		
		34 B	0,718	X		
		35 J	0,9825	X		
		35 K	0,9825	X		
		67 J	1,6895	X		
		67 K	1,6895	X		
		83 J	0,893	X		
83 K	1,786	X				
84	0,012	X				
MONTREDON	ZI	22 AJ	0,8415	X		REDOULES Yvonne
		22 AK	1,0519	X		
		22 AL	0,2104	X		
		22 B	0,304	X		
		36	0,715	X		
FELZINS	A	638	0,787	X	X	SALLES Jacques
		639	0,2	X	X	
		641	0,252	X	X	
		725	0,377	X	X	

DRAAF Occitanie

R76-2021-03-09-003

Arrêté portant refus d'exploiter un bien agricole au titre du
contrôle des structures au GAEC de COUPELY
(LAUMON Sébastien & Yvette), enregistré sous le
n°12210124 , d'une superficie de 7,30 hectares



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGRI N°R76-2021-064

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté portant refus d'exploiter un bien agricole
au titre du contrôle des structures**

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime dans ses articles L312-1, L331-1 à L331-12, R312-1 à R312-3, R331-1 à R331-12 ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 du préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées portant schéma directeur régional des exploitations agricoles pour les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2020 du préfet de la région Occitanie portant délégation de signature à M. Florent GUHL directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2020 n° R76-2020-11-30-032/DRAAF du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF ;

Vu la demande d'autorisation d'exploiter déposée par le GAEC LA MOULINE (LAUMOND Christian & Quentin) demeurant à La Cabanonie – 12220 PEYRUSSE LE ROC auprès de la direction départementale des territoires de l'Aveyron, enregistrée le 30 septembre 2020 sous le numéro 12210007 relative à un bien foncier agricole d'une superficie de 153,42 hectares sis sur les communes d'ASPRIERES, LES ALBRES, NAUSSAC, SONNAC & PEYRUSSE LE ROC ;

Vu la décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt de la région Occitanie en date du 27 janvier 2021, de prolongation du délai d'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter déposée par le GAEC LA MOULINE (LAUMOND Christian & Quentin) ;

Vu le seuil de soumission au contrôle des structures fixé à 72 hectares par demandeur sur la commune de NAUSSAC par le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) pour les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne ;

Vu le seuil de viabilité fixé à 36,40 hectares par associé exploitant sur la commune de PEYRUSSE LE ROC par le SDREA ;

Service régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire
Site Montpellier – Immeuble NÉOS – 697 Avenue Étienne MEHUL CA Croix d'Argent CS 90077 - 34078 MONTPELLIER Cedex 3
Tél. 04 67 10 18 80 – Fax. 04 67 10 01 02
Courriel : structures.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr
site internet : <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/>

1/3

Vu la demande d'autorisation d'exploiter concurrente déposée par le GAEC de COUPELY (LAUMON Sébastien & Yvette) demeurant à Coupely – 12260 SALLES-COURBATIERS auprès de la direction départementale des territoires de l'Aveyron, enregistrée le 08 décembre 2020 sous le numéro 12210124 relative à un bien foncier agricole d'une superficie de 7,30 hectares sis sur la commune de NAUSSAC et propriété de Monsieur LAUMON Christian ;

Vu le seuil de viabilité fixé à 50,40 hectares par associé exploitant sur la commune de SALLES-COURBATIERS par le SDREA ;

Considérant que la demande d'autorisation d'exploiter déposée par le GAEC LA MOULINE (LAUMOND Christian & Quentin) permet l'exploitation d'une surface agricole de 153,42 hectares, soit 76,71 hectares par associé exploitant ;

Considérant que Monsieur LAUMON Quentin s'installe avec la Dotation Jeune Agriculteur ;

Considérant que l'opération envisagée par le GAEC LA MOULINE (LAUMOND Christian & Quentin) correspond à la **priorité n°3 (installation avec DJA)** du SDREA ;

Considérant que le GAEC de COUPELY (LAUMON Sébastien & Yvette) dispose avant opération de 80,73 hectares pour 2 associés exploitants avec une production de bovins ;

Considérant que la demande d'autorisation d'exploiter 7,30 hectares déposée par le GAEC de COUPELY (LAUMON Sébastien & Yvette) porterait la surface agricole de l'exploitation après opération à 88,03 hectares, soit 44,01 hectares par associé exploitant ;

Considérant que l'opération envisagée par le GAEC de COUPELY (LAUMON Sébastien & Yvette) correspond **au rang de priorité n°5 (consolidation d'exploitation)** au regard du SDREA ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le GAEC de COUPELY (LAUMON Sébastien & Yvette) dont le siège d'exploitation est situé à Coupely – 12260 SALLES COURBATIERS n'est pas autorisé à exploiter le bien foncier agricole d'une superficie de 7,30 hectares, sis sur la commune de NAUSSAC, appartenant à Monsieur MOULINO Christian.

Art. 2. – S'il est constaté que le bien foncier agricole objet de la demande est exploité malgré le présent refus d'exploiter, le contrevenant s'expose à des sanctions pécuniaires après la mise en demeure par le préfet de région de régulariser sa situation. Le montant des dites sanctions pécuniaires est compris entre 304,90 € et 914,70 € par hectare (article L.331-7 du code rural et de la pêche maritime).

Art. 3. – Le secrétaire général aux affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur départemental des territoires de l'Aveyron sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et au propriétaire, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie et affiché en mairie de la commune intéressée.

Recours : Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre en charge de l'agriculture ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours), vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Fait à Montpellier, le 09 mars 2021

Pour le Directeur régional et par délégation,
Le Chef du service régional de l'agriculture
et de l'agroalimentaire

signé

Guillaume RANDRIAMAMPITA

DRAC

R76-2021-02-18-007

Décision portant attribution du label librairie indépendante
de référence 2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de région Occitanie

**Décision du
portant attribution du label de librairie indépendante de référence
et du label de librairie de référence**

Le préfet de la région Occitanie,

Sur le rapport du président du Centre national du livre,

Vu le code général des impôts, notamment son article 1464-I ;

Vu le décret n°2011-993 du 23 août 2011 modifié relatif au label de librairie de référence et au label de librairie indépendante de référence ;

Vu l'avis de la commission instituée à l'article 4 du décret n°2011-993 du 23 août 2011 en date du 5 octobre 2020,

Décide

Article 1^{er}

Le label de librairie indépendante de référence est attribué, conformément à l'article 3 du décret du 23 août 2011 susvisé, aux établissements de librairie dont la liste figure en annexe à la présente décision.

Article 2

Le label de librairie de référence est attribué, conformément à l'article 3 du décret du 23 août 2011 susvisé, aux établissements de librairie dont la liste figure en annexe à la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Recueil des actes administratifs de la préfecture de région*.

Fait le 18 février 2021

Le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne

DECISION LIR - ETABLISSEMENTS LABELLISABLES EN 2020 SELON LE RAPPORT DU CNL

REGION	DPT	DEPARTEMENT	VILLE	ETABLISSEMENT	SIRET
Occitanie	30	Gard	NÎMES	AUX LETTRES DE MON MOULIN	431 382 142 00021
Occitanie	31	Haute-Garonne	TOULOUSE	ETUDES	352 517 429 00028
Occitanie	31	Haute-Garonne	BAGNÈRES-DE-LUCHON	LIBRAIRIE DES THERMES	819 790 106 00028
Occitanie	31	Haute-Garonne	TOULOUSE	L'AUTRE RIVE	503 728 453 00013
Occitanie	32	Gers	AUCH	LES PETITS PAPIERS	512 086 323 00015
Occitanie	34	Hérault	MONTPELLIER	LE GRAIN DES MOTS	379 357 981 00024

CNL / DIFF - 01/2021



**DECISION LR - ETABLISSEMENTS LABELLISABLES EN 2020 SELON LE
RAPPORT DU CNL**

REGION	DPT	DEPARTE MENT	VILLE	ETABLISSEMENT	SIRET
Occitanie	Néant				

CNL / DIFF - 01/2021

